



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.64
23 décembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 64e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 5 décembre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. FLORES BERMUDEZ (Honduras)
(Vice-Président)
M. AYALA LASSO (Equateur)
(Vice-Président)

Rapport du Conseil économique et social : rapport de la Deuxième Commission
(Partie II) [12]

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité
internationales [29]

a) Rapport du Secrétaire général

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- b) **Projet de résolution**
- c) **Rapport de la Cinquième Commission**

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix [31]

- a) **Rapports du Secrétaire général**
- b) **Projet de résolution**

Programme de travail

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes [34]

- a) **Rapport du Secrétaire général**
- b) **Projet de résolution**

Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est [40]

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [37] (suite)

- a) **Rapport du Comité spécial contre l'apartheid**
- b) **Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud**
- c) **Rapports du Secrétaire général**
- d) **Rapport de la Commission politique spéciale**
- e) **Projet de résolution**

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [102] (suite)

- a) **Rapport du Secrétaire général**
- b) **Projet de résolution**

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL : RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (Partie II) (A/46/727/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au Rapporteur de la Deuxième Commission, M. Martin Rakotonaivo, de Madagascar, qui va présenter le rapport de la Deuxième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour.

M. RAKOTONAIVO (Madagascar) (Rapporteur de la Deuxième Commission) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Deuxième Commission contenu dans le document A/46/727/Add.1 se rapportant au point 12 de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Conseil économique et social".

Au paragraphe 4 de ce rapport, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé "Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et élargissement de la composition du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial".

Je me permets de rappeler à l'Assemblée que ledit projet a été adopté sans vote par la Deuxième Commission, à sa 42e séance, le 15 novembre 1991.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : S'il n'y a aucune proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission dont elle est aujourd'hui saisie.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Les déclarations se limiteront donc aux explications de vote.

Les positions des délégations en ce qui concerne la recommandation de la Deuxième Commission ont été clairement exposées devant cette commission et sont consignées dans les comptes rendus officiels.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure

Le Président

du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Je rappelle également que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les représentants de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Deuxième Commission, je voudrais préciser que nous allons suivre la même procédure que celle pratiquée à la Deuxième Commission.

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 4 de son rapport (A/46/727/Add.1). Ce projet est intitulé "Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et élargissement de la composition du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial".

Le projet de résolution a été adopté par la Deuxième Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 46/22).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi terminé l'examen de la partie I du rapport du Conseil économique et social attribué à la Deuxième Commission.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/577 et Corr.1)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.13)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/46/743)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le projet de résolution A/46/L.13 actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée est, à mon avis, un texte équilibré qui tient dûment compte des préoccupations des parties intéressées et souligne l'urgente nécessité de trouver une solution politique globale à la situation en Afghanistan.

Le projet de résolution auquel je viens de faire référence est donc le résultat d'un consensus entre les parties. Je pense que l'Assemblée voudra également l'adopter par consensus.

Le Président

Avant de nous prononcer sur ce texte, je voudrais signaler que, dans le cadre de l'accord passé entre les parties directement intéressées, il a été décidé qu'aucun débat n'interviendrait sur cette question à l'Assemblée générale. C'est pourquoi je suggère de nous en tenir à cet accord dont le but est de faire bénéficier le projet de résolution du plus large appui possible.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas tenir de débat sur la question à l'examen.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je tiens à préciser que le rapport de la Cinquième Commission concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution est publié sous la cote A/46/743.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/46/L.13 est adopté (résolution 46/23).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 29 de l'ordre du jour.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/658 et Corr.1, A/46/713)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.30 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant d'El Salvador qui, dans le cadre de son intervention, va présenter le projet de résolution A/46/L.30 et Corr.1.

M. CASTANEDA-CORNEJO (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) :
La déclaration que j'ai l'honneur de faire au nom des délégations des pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) porte sur le point 31 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix".

Je saisis d'abord cette occasion pour exprimer, au nom de l'Amérique centrale, notre satisfaction et nos félicitations les plus sincères à M. Boutros Boutros Ghali à l'occasion de son élection en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1er janvier prochain. Nous l'assurons d'ores et déjà de notre plein appui et de toute notre coopération dans ses fonctions délicates où il sera appelé à accomplir des tâches extrêmement importantes pour l'évolution et l'élaboration du nouvel ordre international. Grâce à sa sagesse, qui n'est plus à démontrer, et à sa grande expérience, le nouveau Secrétaire général pourra poursuivre avec succès les réalisations importantes du Secrétaire général sortant, M. Javier Pérez de Cuellar.

Les importants événements de l'année écoulée ont réaffirmé l'apparition d'un nouvel ordre international, différent de celui qui s'était instauré au lendemain de la deuxième guerre mondiale et qui se caractérisait par un système bipolaire dans lequel les facteurs et les intérêts politico-idéologiques, militaires et stratégiques des superpuissances déterminaient les événements et les situations qui ont marqué l'évolution des relations internationales, lesquelles sont aujourd'hui en phase de profonde transformation.

Notre sous-région n'a pas échappé aux affrontements et aux conflits d'intérêts et, malheureusement, elle s'est aussi engagée dans une lutte de puissances et d'influence au niveau mondial. L'exemple le plus frappant nous en est donné par la crise qu'ont connue nos pays dans les années 80, la plus grave depuis les années de la grande dépression, et que l'on a même qualifiée de menace contre la paix et la sécurité internationales. Le Président d'El Salvador, M. Alfredo Cristiani, déclarait à l'Assemblée générale, le 23 septembre 1991 :

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

"Nous ... avons été les victimes propitiatoires de la polarité abusive et irrationnelle qui a divisé le monde en fractions inévitables fondées sur un fanatisme idéologique artificiel." (A/46/PV.64, p. 22)

Le Ministre des affaires étrangères du Honduras, M. Mario Carias Zapata, dans son discours à l'Assemblée, le 26 septembre dernier, a également fait état de cette situation :

"Les problèmes socio-politiques auxquels sont confrontés certains pays, ajoutés aux tensions entre Etats qui reflètent le conflit Est-Ouest dans la région, ont provoqué une crise aiguë dans les années 80 qui constituait une menace réelle à la paix et à la sécurité tant régionales qu'internationales." (A/46/PV.11, p. 96)

Si les pays d'Amérique centrale ont occupé le devant de la scène internationale, ce n'est pas tant du fait de leurs succès ou de leurs capacités qu'en raison de la situation critique, de l'ampleur des problèmes politiques et économiques, de l'effervescence sociale et, surtout, des conflits armés intérieurs que certains de nos pays ont connus ces dernières années. Ces conflits procèdent essentiellement des carences structurelles de nos propres sociétés, mais aussi d'éléments exogènes qui ont influencé et alimenté leur évolution, créant un problème que la région n'a pas été en mesure de maîtriser. Mais en un second temps, cela a permis aux dirigeants centraméricains de prendre conscience du rôle historique qu'ils doivent jouer pour trouver une solution aux grands problèmes de nos pays. Ils doivent rechercher, par des moyens politiques, la paix, la stabilité, la réconciliation nationale et un développement économique et social juste et équitable.

Il est incontestable que les mutations qualitatives de l'ordre international ont eu une importance et une influence prépondérantes sur le cours des événements en Amérique centrale. Le climat régional s'est profondément modifié, ce qui a renforcé la confiance, l'entente et la solidarité dans la région et a suscité un optimisme nouveau quant à l'avenir des peuples de l'isthme centraméricain.

Reconnaissant les efforts et les initiatives qui ont été mis en oeuvre pour trouver une solution politique dès le début de la crise centraméricaine, en particulier le travail réalisé par le Groupe de Contadora, puis par ce

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

qu'il est convenu d'appeler le Groupe des Huit, nous sommes heureux de constater que plus de quatre années se sont écoulées depuis la signature, le 7 août 1987, de l'Accord d'Esquipulas II, par lequel les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont décidé de lancer un processus pour assurer que les Centraméricains seraient les principaux acteurs des événements et assumerait pleinement le défi historique consistant à forger un destin de paix pour l'Amérique centrale. Pendant cette période, le déroulement du "Processus pour l'établissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale" a donné des résultats positifs et les progrès réalisés sont évidents et incontestables. L'épisode critique d'affrontement et de tension dans les relations entre les Etats centraméricains - dont on avait craint à un moment qu'ils dégénèrent en conflit armé généralisé - doit être considérée comme totalement clos.

En effet, si nous observons rétrospectivement la façon dont s'est déroulée la pacification, dans le cadre d'un processus encore inachevé, nous pouvons affirmer que les objectifs de l'Accord d'Esquipulas II ont été réalisés en plusieurs étapes, dont chacune a apporté une amélioration à la situation en Amérique centrale.

Fin 1991, nous constatons avec satisfaction que les Gouvernements actuels d'Amérique centrale sont issus de la volonté populaire. Au Nicaragua, on a mis fin au conflit armé. Au Honduras, les camps de la résistance nicaraguayenne ont totalement disparu. A El Salvador et au Guatemala, les négociations entre Gouvernement et forces irrégulières se poursuivent et les perspectives sont encourageantes de parvenir dans un proche avenir à des accords qui mettront fin aux conflits actuels.

Etant donné l'importance et l'incidence régionales des cas d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua, je ferai brièvement le point sur leurs processus politiques respectifs.

Dans le cas d'El Salvador, je rappellerai que les accords conclus lors de la réunion qui s'est tenue à New York dans la deuxième quinzaine de septembre entre les délégations du Gouvernement et du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) - avec la participation directe, mais distincte par rapport aux parties au conflit, en tant qu'intermédiaire, du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuellar - ont permis de sortir le

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

processus de l'impasse et de le relancer. Les négociations qui ont été ensuite engagées à Mexico en octobre et novembre derniers se poursuivent actuellement. Cela a permis de réaliser des progrès importants et de déblayer la voie menant à l'arrêt définitif des affrontements armés, ce qui permet aux milieux politiques de constater que les deux parties ont montré leur volonté de négociation et qu'il est possible qu'un accord définitif intervienne d'ici la fin de l'année.

S'agissant de la situation au Guatemala, il est important de signaler l'initiative de paix totale du Président Jorge Serrano Elías, qui se fonde sur quatre piliers essentiels : la cessation de la lutte armée par la négociation; une plus grande équité économique et sociale; le respect et le renforcement de l'état de droit; et l'approfondissement du processus démocratique. A cet égard, le Président guatémaltèque a déclaré à l'Assemblée générale le 27 septembre 1991 :

"Cette initiative, qui vise, outre la fin de la lutte armée, une paix totale et définitive, prétend jeter les bases de la réconciliation et de la coexistence harmonieuse de la famille guatémaltèque..." (A/46/PV.13, p. 7)

C'est ainsi que sont réaffirmés la volonté politique et le voeu du Gouvernement guatémaltèque de parvenir à la paix dans le pays par la voie pacifique de la négociation, comme en témoignent les rencontres intervenues entre des représentants des gouvernements et de l'Unité révolutionnaire guatémaltèque qui, sous la coordination de l'Evêque Rodolfo Quezada Toruño et en présence de l'observateur représentant le Secrétaire général des Nations Unies, ont signé le 26 avril 1991, à Mexico, un accord établissant la procédure et le programme du processus de pacification, l'objectif étant de trouver une solution politique au conflit armé intérieur. Cet accord a servi de base aux négociations ultérieures qui ont permis de définir le cadre général de la démocratisation au Guatemala.

Dans le cas du Nicaragua, après des élections libres qui ont abouti au triomphe de l'opposition et porté au pouvoir la Présidente Violeta Barrios de Chamorro, s'est engagée une transition prometteuse vers la consolidation de la démocratie. Elle se caractérise par la pacification du pays et par le lancement d'une politique résolue de réconciliation, la

M. Castañeda-Cornejo (El Salvador)

restructuration de l'état de droit, le plein exercice des libertés politiques et le renforcement de mécanismes efficaces de concertation économique et sociale. A ces progrès, il faut ajouter la cessation d'une période d'hyperinflation qui a duré plus de 30 mois, la prise en compte des principaux défis sociaux liés à la misère et au coût du processus d'ajustement, et l'accès du pays, depuis peu, aux sources multilatérales de financement pour le développement. En janvier 1992, s'engagera au Nicaragua un grand débat national visant à asseoir la pacification et la stabilité du pays sur des bases plus solides et définitives.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

Par ailleurs, pour assurer la continuité du processus régional de paix, on a instauré un mécanisme de consultations et de réunions au niveau des présidents et d'autres instances en vue d'évaluer la réalisation des engagements conclus et à leur donner suite sur le plan régional; on a adopté des mesures juridiques et créé des mécanismes complémentaires pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme; on a encouragé la démocratie en élargissant les espaces politiques qui permettront d'assurer l'existence de véritables systèmes pluralistes dans lesquels toutes les tendances politiques et idéologiques pourront s'organiser, s'exprimer et participer librement à la recherche de solutions et à la prise de décisions sur les problèmes prioritaires qui touchent nos peuples.

Il est important de souligner que la crise régionale et le processus de paix nous ont permis de voir plus clairement l'ampleur du problème régional, de comprendre qu'il transcende les aspects politiques et les conflits armés, et qu'on ne pourra consolider la démocratie ni établir une paix stable et durable dans la région sans adopter des mesures pour encourager aussi un système économique et social plus juste et immunisé contre la misère. Dans cette optique, en progressant dans notre lutte pour la paix, nos gouvernements, conscients de la nécessité de prendre des mesures conjointes pour trouver la solution à d'autres problèmes prioritaires dans la région, ont adopté des engagements complémentaires, dont la création le 28 octobre 1991 d'un parlement centraméricain, organe délibérant chargé d'examiner et de formuler des recommandations sur les problèmes de l'Amérique centrale; de la Commission de sécurité, dont l'objectif est de définir un nouveau modèle de sécurité interrégionale; de la Commission centraméricaine sur l'environnement et le développement; et enfin, suite à la Déclaration de Montelimar au Nicaragua en avril 1990, et de la Déclaration d'Antigua au Guatemala, en juin 1990, des mesures ont été prises pour affronter le défi que représente la reconstruction de l'Amérique centrale dès qu'il aura été mis fin aux conflits armés qui affectent toujours certains pays.

Pour ce qui est de la sécurité, nous sommes convaincus que tant que subsisteront dans la région des facteurs de déstabilisation tels que l'existence de forces irrégulières et de mouvements insurrectionnels, les progrès vers la réalisation des objectifs de la Commission de sécurité créée

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

par l'Accord d'Esquipulas dépendront de la situation du moment dans chaque pays, et seront particulièrement déterminés par processus de négociation politique en El Salvador et au Guatemala.

Nous sommes cependant encouragés par les résultats des réunions de la Commission, auxquelles ont participé récemment des observateurs du Panama, de l'Organisation des Etats américains (OEA) et du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale. La Commission a approuvé, entre autres, la création d'un mécanisme de vérification des inventaires des forces armées de la région et la mise au point d'une méthode de pondération afin d'établir un équilibre raisonnable des effectifs des forces, des armements et des installations militaires. Nous examinons actuellement une initiative hondurienne sur un projet de traité général sur la sécurité de l'Amérique centrale et nous en sommes à l'étape des consultations avec les autorités nationales concernées.

Dans le domaine économique et social, les pays d'Amérique centrale ont traditionnellement établi leurs propres politiques de développement, de stabilisation et redressement économique, en favorisant la coopération et l'assistance bilatérale et multilatérale. Depuis la fin des années 80, la mise en oeuvre du plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, effort complémentaire visant à favoriser la paix, a fait l'objet d'une attention spéciale et, de par sa nature même, a bénéficié de l'appui et de la solidarité de la communauté internationale. Il faut aussi mentionner les activités de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, qui se déroule conformément au plan d'action concerté, qui contient les plans et projets pour la solution du problème des personnes déplacées dans la région de l'Amérique centrale et qui a été mis au point grâce à la coopération du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

En redoublant d'efforts pour faire prévaloir le dialogue sur la violence, pour favoriser la réconciliation et pour régler les problèmes de confrontation armée, on a suscité une activité croissante en faveur de la reconstruction économique de la région et du processus de développement en général, préoccupation qui a abouti à la nouvelle initiative commune contenue dans la Déclaration d'Antigua, ainsi qu'au Plan d'action économique pour l'Amérique

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

centrale, qui a pour but de formuler une nouvelle stratégie de développement intégré dont l'équité et la justice sociale sont parties intégrantes. Je n'en veux pour témoignage que la réunion au sommet des Présidents d'Amérique centrale qui doit se tenir au Honduras les 12 et 13 de ce mois.

Des efforts pour surmonter les crises politiques, économiques et sociales se poursuivent mais, étant donné les besoins et les limitations des pays d'Amérique centrale, il faudra l'appui et la solidarité de la communauté internationale pour parvenir au succès souhaité.

A cet égard, le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Bernd H. Niehaus, a déclaré à l'Assemblée générale, le 26 septembre 1991 que :

"Bien que les pays d'Amérique centrale aient joué un rôle important dans la solution de nos problèmes, le soutien politique et économique de la communauté internationale reste indispensable. Il serait absurde de prétendre que la crise est terminée..." (A/46/PV.11, p. 47)

et que

"... la coopération du monde développé est capitale pour pouvoir conquérir définitivement la paix et renforcer la démocratie." (Ibid., p. 48)

Il faut réaffirmer que l'Amérique centrale est convaincue que l'intégration est la meilleure façon d'encourager l'interaction et la complémentarité économique afin d'atteindre les objectifs du développement, confirmant ainsi la nécessité d'unir nos forces en vue de renforcer la capacité de négociation, ce qui nous permettra de mieux participer aux relations économiques internationales.

Dans la dynamique du processus de paix en Amérique centrale, tant dans le domaine politique que dans le domaine militaire et sur les plans économique et social, nous devons mentionner la participation de notre organisation; en effet, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité a déployé toute la volonté et tous les efforts possibles pour parvenir à une solution politique de la crise régionale. L'importance historique des démarches et des réalisations de M. Pérez de Cuéllar mérite notre admiration et notre reconnaissance, et celles de toute l'Amérique centrale.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

Parmi ces efforts, il faut signaler en particulier la création du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale, dont le mandat a été reconduit le 6 novembre dernier par le Conseil de sécurité; la Mission d'observateurs des Nations Unies pour vérifier le processus électoral au Nicaragua; la Commission internationale d'appui et de vérification, à laquelle a également participé l'Organisation des Etats américains (OEA); la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador; et le rôle d'intermédiaire joué par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Alvaro de Soto, dans le processus de paix en El Salvador; ainsi que le rôle joué par son représentant personnel M. Francesc Vendrell, dans le processus de paix au Guatemala.

Dans le domaine économique et social, il convient d'exprimer une reconnaissance particulière à l'endroit du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que des organes du système et des pays coopérants qui ont permis la réalisation des programmes spéciaux consacrés à l'Amérique centrale. Nous souhaitons les remercier tous très sincèrement et nous espérons qu'ils continueront d'appuyer nos efforts et de collaborer pour édifier cette réalité nouvelle qui nous permettra de surmonter tous les problèmes à l'origine de la crise que nous avons vécue dans les années 80 et que nous espérons ne plus jamais connaître à l'avenir.

Nous, Centraméricains, reconnaissons que nous ne sommes pas encore complètement parvenus à la paix et à la stabilité nécessaires, mais nous estimons, au vu des progrès réalisés dans le processus régional de paix - en particulier par les possibilités de règlement des conflits en El Salvador et au Guatemala - que nous passons par une phase de transition vers l'élimination de l'affrontement, de la violence, de la peur, du terrorisme et de la guerre en tant que moyens de parvenir à des objectifs politiques, et vers le début d'une nouvelle période historique, caractérisée par le développement de sociétés qui seront des démocraties politiques et économiques authentiques fondées sur le plein respect de la liberté et de la dignité de l'homme et sur la solidarité et la coopération intrarégionales.

Sur ces bases, les peuples de la région aspirent à ce que l'Amérique centrale se transforme progressivement et intégralement en une région de paix,

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

de liberté, de démocratie et de développement. A cet égard, le Ministre nicaraguayen des affaires étrangères, M. Enrique Dreyfus Morales, dans sa déclaration à la séance plénière de l'Assemblée générale du 25 septembre 1991 a déclaré que :

"A la présente session de l'Assemblée générale, le Nicaragua accorde une importance particulière à la déclaration faisant de l'Amérique centrale une zone de paix, de liberté, de démocratie et de développement. Dans la Déclaration de Puntarenas, approuvée par les présidents centraméricains au Costa Rica le 17 décembre 1990 (A/45/906, annexe), les présidents se sont engagés..." (A/46/PV.9, p. 128)*

Aspiration que je réaffirme aujourd'hui au nom de la région centraméricaine et qui, nous l'espérons, recevra le plein appui de la communauté internationale.

* M. Flores Bermudez (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

J'ai l'honneur de présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution A/46/L.30. J'aimerais souligner qu'en cette occasion, à la différence des années précédentes, nous soumettons à l'Assemblée un projet de résolution en deux parties : l'une reflète la situation et les changements qui résultent du processus de paix, et l'autre exprime les aspirations et les désirs de nos peuples touchant l'avenir de notre région.

Le projet de résolution A, intitulé "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale", comporte les aspects traditionnels de nature politique, comme dans les résolutions antérieures. Il est fait référence, dans le préambule, au processus de paix en Amérique centrale depuis la signature de l'Accord d'Esquipulas II, aux travaux du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), à la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV), au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Programme des Nations Unies pour le développement en Amérique centrale, ainsi qu'à des événements récents concernant la situation au Nicaragua, au Guatemala et en El Salvador; enfin, le concours que les pays membres du Groupe de Rio ont apporté à l'effort de paix dans la région y est salué. Dans le dispositif, se trouve réaffirmé le soutien au processus de paix et à l'action du Secrétaire général des Nations Unies, et les parties directement impliquées sont encouragées à poursuivre leurs efforts en vue de mettre fin aux situations de conflit.

Le projet de résolution B, intitulé : "Amérique centrale : région de paix, de liberté, de démocratie et de développement", se réfère, dans son préambule, à la réalisation de l'importante mission de reconstruction morale et matérielle de l'Amérique centrale de la manière convenue par nos présidents et qui répond à la nécessité de voir se concrétiser rapidement les diverses valeurs historiques - qui auraient dû l'être depuis longtemps dans la région - en créant un cadre approprié pour le développement de nos propres initiatives et programmes régionaux de paix, ce qui contribuerait effectivement à la stabilité de nos pays, à la consolidation des régimes démocratiques, au respect sans réserve des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à la conclusion, dans une atmosphère d'harmonie et de confiance mutuelle, des négociations en cours sur les questions de sécurité, de vérification et de contrôle et limitation des armements et des effectifs militaires.

M. Castañeda-Cornejo (El Salvador)

Considérant les progrès réalisés dans le processus de paix et reconnaissant que nous sommes dans une phase de transition, convaincus que les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont été surmontées, et que nous sommes maintenant en présence d'initiatives dynamiques de paix, reconnaissant que nous arrivons progressivement au seuil d'une nouvelle période de l'histoire de la région, il est déclaré dans le dispositif "que l'Assemblée générale réaffirme la décision des présidents des pays d'Amérique centrale de déclarer l'Amérique centrale région de paix, de liberté, de démocratie et de développement". En outre, les initiatives prises pour consolider des gouvernements qui soient l'expression authentique de la volonté de leur peuple sont encouragées; il est fait mention des accords réalisés et des progrès accomplis par la Commission de sécurité des pays d'Amérique centrale; l'accent est mis sur l'importance de la coopération internationale en ce qui concerne les efforts des Etats d'Amérique centrale, notamment des pays coopérants, et sur l'importance du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale sur lequel repose l'exécution du Plan d'action économique pour l'Amérique centrale adopté par les présidents des pays d'Amérique centrale. Enfin, l'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée : "La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement".

Pour conclure ma présentation de ce projet de résolution, je voudrais renouveler nos remerciements à l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général pour leurs contributions effectives à la paix et au développement en Amérique centrale. Nous sommes convaincus que ce projet de résolution recevra l'appui unanime de l'Assemblée.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, j'aimerais d'abord rendre hommage à toutes les parties qui ont joué un rôle dans le processus de paix en Amérique centrale. Elles ont accéléré le règlement juste et pacifique des problèmes qui ont ravagé la région. Alors que des changements spectaculaires et profonds interviennent actuellement dans les relations Est-Ouest et dans d'autres domaines, les progrès en Amérique centrale, peut-être plus lents, n'en ont pas moins été

M. Hatano (Japon)

constants, et il faut s'en réjouir. Les mesures prises montrent clairement la volonté politique des dirigeants d'Amérique centrale, la grande persévérance des peuples de la région, et les efforts inlassables du Secrétaire général des Nations Unies et de son personnel.

Dans une déclaration de politique générale devant la Diète nationale japonaise, le Premier Ministre Miyazawa a évoqué cette époque de grand changement dans laquelle nous nous trouvons, notant que, bien que beaucoup la nomme période d'après la guerre froide, ce terme ne décrit que ce qui s'est achevé et non pas ce qui a commencé. La tâche principale de la session plénière de cette année est de tenter de comprendre ce qui a commencé, et fort de cette compréhension, de poursuivre les efforts en vue de construire un monde meilleur. Je ne saurais trop souligner l'importance que ces efforts représentent pour le processus de paix en Amérique centrale, qui pourrait bien nous servir de modèle applicable sur une échelle plus large, si les circonstances le permettent. J'ai trois raisons d'être optimiste quant à ce processus.

Premièrement, il a progressé, sous les auspices des Nations Unies, en grande partie grâce à la participation de cette organisation. La Mission d'observation des Nations Unies chargée de surveiller les élections au Nicaragua (ONUVEN) a joué un rôle de premier plan dans le transfert pacifique du pouvoir au Nicaragua, et les Nations Unies ont joué dans l'ensemble un rôle essentiel en créant une situation qui rendait tout simplement impossible le retour en arrière. Les efforts que fait actuellement le Secrétariat des Nations Unies en ce qui concerne El Salvador et le Guatemala sont à cet égard d'une grande valeur et méritent tous nos éloges.

Deuxièmement, les Nations Unies ont largement réussi à instaurer la confiance entre les parties concernées, à travers ses activités de maintien de la paix et de pacification. Une vaste gamme de questions devant être réglées si l'on veut parvenir à une paix durable, l'Organisation des Nations Unies doit être utilisée au maximum de ses possibilités. Les activités de maintien de la paix ont été jusqu'ici remarquablement conduites par l'ONUCA, avec pour résultat qu'il a été possible de maintenir le niveau de calme minimum nécessaire pour favoriser le processus d'instauration de la paix. Tout cela est bien. Cependant, il faut préciser que les facteurs de maintien de la paix

M. Hatano (Japon)

ne doivent pas être utilisés comme un prétexte pour différer le processus d'instauration de la paix. Pour cette raison, ma délégation se félicite de la résolution 719 (1991) du Conseil de sécurité, qui proroge le mandat de l'ONUCA, avec les réserves formulées au paragraphe 3 du dispositif. Je voudrais ajouter que les Nations Unies peuvent faire davantage, pour la protection des droits de l'homme fondamentaux, par exemple. Si nous voulons contribuer à un règlement juste et durable de la situation en Amérique centrale, il nous faut redoubler d'efforts dans le domaine des droits de l'homme et ailleurs, les Nations Unies, en jouant leur rôle dans le processus de paix, devant rester dans les limites autorisées par la Charte de l'Organisation. Ceci permettra de garantir qu'on ne reviendra pas sur les progrès déjà réalisés.

M. Hatano (Japon)

Le troisième point fort, et non le moindre, sur lequel doivent s'appuyer ces progrès est une coordination attentive de l'aide bilatérale et multilatérale. Il faut souligner à cet égard deux éléments. D'abord, la nature du problème des réfugiés en Amérique centrale évolue. C'est la raison pour laquelle il faut que les gouvernements intéressés, les organes des Nations Unies et la communauté internationale assurent le suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et qu'ils s'efforcent de garantir qu'une aide adéquate soit apportée de manière coordonnée. Deuxièmement, il est essentiel d'étudier les modalités et les moyens de coordination afin d'assurer la remise en état et la reconstruction des pays d'Amérique centrale qui connaissent depuis si longtemps la guerre et les conflits civils. Cela faciliterait la poursuite du dialogue sur les moyens permettant de parvenir à la paix.

Si nous qui sommes réunis ici voulons vraiment que le processus de paix actuel aboutisse, il nous faut veiller à ce que la communauté internationale apporte toute l'aide possible. Bien qu'il se trouve loin de l'Amérique centrale, le Japon est membre de la communauté des nations et partage les souhaits et les préoccupations des peuples de la région. C'est la raison pour laquelle nous avons envoyé du personnel à la Mission d'observateurs des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua et que nous sommes si heureux que la paix soit solidement établie au Nicaragua.

La tâche qui nous attend est de rendre irréversibles les progrès réalisés et de promouvoir une solution juste et durable. Si nous y réussissons, nous verrons comment parvenir à la paix grâce aux efforts concertés des pays intéressés, des Nations Unies et de tous les membres de la communauté internationale. Le Japon suit, quant à lui, attentivement l'évolution de la situation en Amérique centrale et est disposé à apporter toutes les contributions possibles pour résoudre la situation dans un cadre aussi bien multilatéral que bilatéral.

Les ressources économiques et intellectuelles du Japon ont leur importance à cet égard, car ce sont des difficultés économiques et sociales qui sont au coeur des conflits en Amérique centrale, et mon gouvernement a intensifié sa coopération dans ce domaine, notamment par la convocation récente d'un séminaire sur les politiques commerciales et industrielles dans

M. Hatano (Japon)

le cadre d'un programme de l'Association pour la démocratie et le développement en Amérique centrale. Des représentants des cinq pays d'Amérique centrale et du Panama ont participé à ce séminaire, dont le but était de promouvoir la démocratisation et le développement de l'Amérique centrale. Cet intérêt se manifeste aussi dans la coopération technique accrue que le Japon apporte à ces pays. Nous invitons en outre des journalistes de ces pays à se rendre au Japon pour leur permettre de voir comment le journalisme fonctionne dans une société démocratique, car nous croyons que la liberté de la presse est de la plus haute importance dans une démocratie. Mon gouvernement estime que la démocratie et le développement vont de pair et que la stabilité économique et sociale est essentielle à la paix. Cela est particulièrement vrai en Amérique centrale.

Comme je l'ai déjà dit, le processus de paix en Amérique centrale avance à un rythme régulier, et nous souhaitons sincèrement qu'il porte ses fruits le plus rapidement possible. L'annonce unilatérale récente d'un cessez-le-feu faite par le Frente Farabundo Martí para la liberación nacional (FMLN) est l'un des signes qui donne confiance en l'avenir d'El Salvador. Je prie instamment toutes les parties au dialogue à ne pas laisser se perdre l'élan donné par l'évolution récente. En même temps, il serait prématuré d'annoncer que la paix est à portée de main, étant donné la complexité des causes qui sont à l'origine de la situation. Entre les modalités du cessez-le-feu et la protection des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales, entre les énormes difficultés économiques auxquelles est confrontée la région et les secours à apporter aux réfugiés, les problèmes auxquels doivent faire face les pays et les peuples d'Amérique centrale restent nombreux. Le processus d'établissement de la paix est toujours de la plus haute importance.

S'il existe une organisation à même d'aborder simultanément tous ces problèmes, s'il existe une instance où nous pouvons oeuvrer pour formuler une réponse efficace et coordonnée, c'est bien l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi je félicite à nouveau le Secrétaire général et son personnel de leurs efforts, et si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais encourager le Secrétaire général à lancer, s'il le juge nécessaire, un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui accru, afin qu'ensemble, nous puissions oeuvrer pour la paix et la prospérité de tous les peuples d'Amérique centrale.

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Colombie, du Venezuela et du Mexique, les pays membres du Groupe des Trois.

Depuis sa création, le Groupe des Trois est très attentif aux événements dans la région d'Amérique centrale. Nous agissons avec un but unique : contribuer à la consolidation et au renforcement des processus de paix, et à la promotion du développement dans un contexte de liberté et de démocratie.

Les peuples d'Amérique centrale ont toujours manifesté la volonté inébranlable que les objectifs définis dans l'Accord d'Esquipulas II du 7 août 1987 pour l'établissement d'une paix stable et durable soient atteints. Ils ont reconnu à temps que le dialogue, la négociation, et le respect des intérêts légitimes de tous les Etats pourraient permettre de parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. Aujourd'hui, l'Amérique centrale est plus près de clore le chapitre de la violence et des antagonismes. Le moment est venu de renforcer les bases du développement économique et social de la région.

Dans ce contexte, les pays membres du Groupe de Trois lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie l'engagement sur lequel les chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains se sont mis d'accord dans la Déclaration de Guadalajara. A cette occasion, ils ont exprimé leur volonté de soutenir les processus de négociation en Amérique centrale visant à établir une paix juste, solide et durable et ils ont formulé à cet effet un appel pour que l'on s'abstienne de toute action ou mesure qui pourrait faire obstacle au règlement rapide des conflits de la région.

Dans cet esprit, la Colombie, le Venezuela et le Mexique ont pris différentes initiatives - dont la plus récente, à Carthagène, en Colombie, date du 3 décembre - pour encourager la coopération économique avec les pays d'Amérique centrale et renforcer le développement de la région. Ces programmes de coopération portent sur des domaines tels que l'énergie, le commerce, les transports et les communications.

M. Montaña (Mexique)

Le Groupe des Trois, comme l'indique le communiqué publié à Mexico le 22 novembre 1990 par ses ministres des relations extérieures, reçoit volontiers tout appui complémentaire de la communauté internationale du moment que sont respectés les mécanismes de concertation politique et économique de l'Amérique centrale, la souveraineté et l'autodétermination de la région, ses institutions, ses programmes et ses priorités nationales, de même que toute initiative ne s'accompagnant pas de conditions.

Ne commettons pas l'erreur, une fois retrouvées la paix et la stabilité, d'oublier les régions qui ont été victimes de conflits par le passé. Avec la même énergie et la même détermination que nous réclamons le désarmement, nous devons répondre aux demandes concernant l'aide technique et financière nécessaire aux gouvernements d'Amérique centrale pour renforcer le processus de paix, de liberté, de démocratisation et de développement de la région.

Les foyers de tension et d'instabilité persistent en Amérique centrale et la communauté internationale reste préoccupée quant aux perspectives de paix, de stabilité et de sécurité dans la région.

Réunis à Cozumel, au Mexique, le 22 octobre 1991, les Présidents de la Colombie, du Venezuela et du Mexique ont fait le bilan des progrès réalisés dans les négociations qui se déroulent actuellement, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies et de son représentant, entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional. Entre-temps, les négociations se sont poursuivies et il est maintenant possible d'entrevoir la fin du conflit.

Nous savons, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport du 2 décembre 1991 à l'Assemblée générale, que des groupes isolés s'opposent au processus de négociation et à ceux qui l'appuient. Toutefois, il ne fait aucun doute pour nous que les parties à la négociation et le peuple salvadorien ont la volonté inébranlable de négocier. Ils doivent pouvoir, à ce stade, compter sur l'appui indéfectible de la communauté internationale afin de garantir une transition sans heurts vers une paix durable.

Nous espérons que le règlement du conflit permettra de prendre des mesures énergiques pour atteindre les autres objectifs fixés dans l'Accord de Genève du 4 avril 1990. En tant qu'Amis du Secrétaire général nous devons, avec l'Espagne, continuer à appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies.

M. Montaña (Mexique)

Récemment, nos trois présidents ont également décidé d'encourager les négociations entre le Gouvernement du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque en vue de créer un climat de paix et de développement dans ce pays. Aujourd'hui, nous lançons à nouveau un appel dans l'espoir que les négociations progresseront de façon plus décisive et nous confirmons notre appui à ce processus. De même, nous tenons à dire que nous appuyons sans réserve le travail fait par le Secrétaire général et son représentant.

Il est indiscutable que la participation directe, courageuse et engagée de M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'ONU, de même que les démarches qu'il entreprend par l'intermédiaire de ses représentants, ont été un facteur qui a permis de progresser dans la recherche d'une solution aux conflits d'El Salvador et du Guatemala. Nos gouvernements, qui ont eu le privilège d'appuyer le Secrétaire général dans son entreprise, tiennent à dire combien ils sont reconnaissants du travail fait dans l'intérêt de la paix et du développement de la région.

Nous reconnaissons de même que c'est en Amérique centrale que les Nations Unies ont fait certains de leurs efforts les plus nobles et les plus fructueux, comme le montrent les diverses opérations de maintien de la paix qui ont eu lieu dans la région.

Le fait que l'Assemblée générale ait réaffirmé la Déclaration de Puntarenas aux termes de laquelle l'Amérique centrale devient une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, ne manquera pas de renforcer la volonté manifestée par les pays d'Amérique centrale. Cela permet aussi à la communauté internationale tout entière d'appuyer les objectifs fixés dans ladite déclaration.

Les pays du Groupe des Trois poursuivent le même but que leurs voisins d'Amérique centrale : promouvoir la paix, encourager la démocratie et relancer le développement de la région. Nous vivons dans le même espace géographique et historique. C'est pourquoi nous entendons appuyer la volonté des pays d'Amérique centrale et répondre aux demandes qui nous sont faites de contribuer au dialogue menant à la paix et au développement. Nous espérons que la communauté des nations saura se montrer solidaire de cet effort.

M. VAN SCHAİK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

M. von Schaik (Pays-Bas)

Au cours des 12 derniers mois, on a encore progressé vers la paix, le dialogue et la réconciliation en Amérique centrale, vers le renforcement de la démocratie et la réalisation d'une approche plus équilibrée de la sécurité régionale, vers la coopération régionale pour le développement économique et social. Le processus de paix en Amérique centrale, qui a le plein appui des Douze et retient depuis de nombreuses années l'attention de l'Assemblée générale, semble enfin offrir des chances de paix et de stabilité qui sont tellement nécessaires à la reconstruction économique et sociale des pays de la région.

L'impulsion donnée récemment au processus de paix dans le cadre de l'Accord d'Esquipulas a été rendue possible par l'engagement renouvelé par toutes les parties, pour ce qui est notamment des conflits d'El Salvador et du Guatemala, de recourir au dialogue et à la négociation comme les meilleurs moyens d'arriver à un règlement durable.

Une contribution essentielle a été apportée par l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général. Les Nations Unies ont été en mesure de jouer un rôle d'appui actif à l'effort de paix, et c'est la preuve que le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest a ouvert de nouvelles perspectives de règlement des conflits régionaux. Le Secrétaire général a quant à lui joué un rôle crucial en proposant toute une gamme d'approches novatrices et d'arrangements institutionnels pour influencer le processus et le faire entrer dans la phase où il se trouve aujourd'hui.

Les Douze se félicitent des efforts faits et des résultats obtenus. Nous avons toujours pensé que les solutions aux conflits d'Amérique centrale devaient être trouvées dans la région elle-même et que la responsabilité du processus de négociation incombait au premier chef aux parties en cause. L'évolution actuelle du processus de paix et le rôle joué à cet égard par l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général sont la preuve que cette approche conserve toute sa valeur.

De gros efforts ont été faits pour mettre fin à l'affrontement armé en El Salvador, où en plus de 10 ans la violence sporadique s'est soldée par 70 000 morts, des souffrances indicibles et d'énormes pertes matérielles.

M. van Schaik (Pays-Bas)

La volonté inébranlable des deux parties de parvenir à une solution négociée a néanmoins permis aux négociateurs, avec l'aide précieuse du Représentant personnel du Secrétaire général et l'appui constant du Groupe des Quatre Amis du Secrétaire général - la Colombie, le Mexique, l'Espagne et le Venezuela - de faire de grands progrès sur la voie de la réconciliation. Deux jalons importants ont marqué le processus de négociation en 1991 : premièrement, l'Accord intervenu en avril dernier à Mexico portant sur un ensemble limité de réforme constitutionnelle et de réformes des structures judiciaires et militaires, et, deuxièmement, l'"Accord de New York" du 25 septembre, qui porte sur toute une gamme de questions économiques et de sécurité traitant de la réinsertion des anciens membres du FMLN à la vie civile. Un autre événement encourageant intervenu également en 1991 a été la participation des partis politiques et des principales institutions civiques ainsi que des forces armées à un grand débat national sur les mesures de réforme à l'examen.

Les Douze ont accueilli chaleureusement l'annonce faite par le FMLN le 14 novembre selon laquelle il aurait l'intention de mettre fin à toutes les opérations offensives et sont encouragés par la réaction positive du Président Cristiani. Les Douze sont néanmoins préoccupés par les nouvelles publiées ultérieurement, selon lesquelles les actes de violence se poursuivraient des deux côtés, et ils réaffirment leur conviction que la modération et la bonne volonté sont nécessaires si l'on veut arriver à un accord sur un cessez-le-feu permanent. A cet égard, les Douze souhaitent rappeler l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 714 (1991) du 30 septembre 1991 invitant les deux parties à poursuivre le processus de négociation à un rythme intensif et avec souplesse afin de parvenir le plus rapidement possible à un accord sur la réalisation des objectifs fixés à Genève et à Caracas et à mettre définitivement fin le plus vite possible au conflit armé.

Nous sommes disposés à fournir l'assistance nécessaire - si on nous le demande et dans la limite de nos moyens - à tous arrangements de vérification et de transition qui pourraient être envisagés par le Conseil de sécurité dans le cadre de l'application d'un règlement définitif.

M. van Schaik (Pays-Bas)

L'accord de portée considérable conclu dans le domaine des droits de l'homme en juillet 1990 entre le Gouvernement et le FMLN témoigne de la volonté des deux parties de travailler à une amélioration structurelle. En vertu de cet accord, le Conseil de sécurité a établi, aux termes de sa résolution 693 (1991) du 20 mai 1991, une mission de vérification des droits de l'homme en tant que première composante d'une mission plus large - la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) -, qui a été chargée d'exécuter des tâches opérationnelles incombant aux Nations Unies dans le cadre du processus de paix en El Salvador. Le mandat très large dont l'ONUSAL a été investie en fait la mission des droits de l'homme la plus importante qui ait jamais été mandatée par les Nations Unies pour appuyer le respect des droits de l'homme dans un Etat Membre particulier. Bien que la situation des droits de l'homme en El Salvador continue d'être préoccupante, le Rapporteur de l'Organisation sur la situation des droits de l'homme en El Salvador, le pasteur Ridruejo, a signalé certains progrès tangibles dans son dernier rapport. Les conclusions du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'ONUSAL en date du 15 novembre 1991 semblent aller dans le même sens. Vu que les deux parties au conflit ont donné de nouvelles assurances de leur pleine coopération avec l'ONUSAL, les Douze espèrent qu'une amélioration durable de la situation des droits de l'homme en El Salvador verra enfin le jour.

Le processus de réconciliation nationale au Guatemala est entré dans une nouvelle phase lorsqu'en avril dernier, à Mexico, le Gouvernement guatémaltèque et les représentants du Conseil révolutionnaire national sont parvenus à un consensus sur un accord de procédure dans la recherche de la paix par des moyens politiques et sur un programme général de négociations.

Les Douze réaffirment leur plein appui aux Accords de Mexico. Les négociations, qui ont débuté en juin et portent notamment sur la démocratisation, les droits de l'homme, l'établissement d'un cessez-le-feu définitif et l'insertion du Conseil révolutionnaire national dans la vie politique guatémaltèque, non seulement créent de nouvelles perspectives de règlement de l'affrontement armé en tant que tel mais, en cas de succès, elles aideront le Gouvernement guatémaltèque, avec l'appui de tous les secteurs de la société, à consolider et renforcer les institutions démocratiques et à

Mr. van Schaik (Pays-Bas)

garantir la protection des droits et des libertés fondamentales de l'homme dans toute la société guatémaltèque. Nous prions instamment les deux parties, avec la contribution importante de la Commission de réconciliation nationale, du Conciliateur et du Représentant personnel du Secrétaire général, d'arriver rapidement à un accord sur toutes les questions en suspens de leur programme de négociations.

Les Douze se félicitent chaleureusement de la déclaration prononcée par le Président de la République du Guatemala le 5 septembre 1991, par laquelle le Gouvernement du Guatemala a reconnu l'indépendance de l'Etat du Belize et établi des relations diplomatiques complètes entre les deux pays. A notre avis, il s'agit là d'un pas important vers la solution d'un problème bilatéral qui devrait contribuer au renforcement de la stabilité régionale. Les Douze espèrent que les Gouvernements du Belize et du Guatemala continueront d'oeuvrer en faveur d'un règlement complet et définitif de ce différend.

Au Nicaragua, la démobilisation des forces de la résistance s'est achevée de manière pacifique et satisfaisante, grâce à l'aide indispensable du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et conformément aux accords conclus entre le Gouvernement nicaraguayen et la résistance dans le cadre du processus d'Esquipulas. La démobilisation et la réinsertion de la résistance dans la structure économique et politique du Nicaragua ont été considérablement aidées par la Commission internationale d'appui et de vérification créée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (OAS) à cette fin.

Les Douze demandent instamment à toutes les forces politiques et sociales en présence au Nicaragua de rester attachées à l'esprit de réconciliation nationale manifesté dans les accords de concertation d'octobre 1990 sur la promotion de la démocratie et la restauration d'une économie viable. La Communauté et ses Etats membres confirment qu'ils sont disposés à appuyer le développement économique et social du Nicaragua.

Ces derniers mois, des mesures constructives ont été prises pour promouvoir la sécurité régionale en Amérique centrale. L'ONUCA a continué ses opérations de surveillance, bien qu'à une échelle quelque peu réduite, le long des frontières des pays d'Amérique centrale. Bien que les progrès futurs du processus régional de paix devraient réduire graduellement la nécessité du

M. van Schaik (Pays-Bas)

déploiement des observateurs de l'ONUCA, les Douze partagent l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 28 octobre 1991, selon lequel la présence de l'ONUCA demeure un facteur de stabilisation dans la région. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 719 (1991) du Conseil de sécurité du 6 novembre 1991 qui, notamment, a prorogé le mandat de l'ONUCA jusqu'au 30 avril 1992 et prié en outre le Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité, dans les trois mois, un rapport rendant compte de toute évolution de la situation dans la région indiquant qu'il y aurait lieu de revoir l'effectif actuel du Groupe d'observateurs ou de reconsidérer son avenir.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Les Douze se félicitent également des objectifs et des travaux de la Commission de sécurité de l'Amérique centrale. L'accord sur les mesures de confiance et la décision de procéder à des inventaires de personnel et de matériel militaires, aideront à promouvoir l'équilibre des forces, à accroître la confiance et à renforcer la sécurité dans la région. Les Douze réaffirment leur appui aux Nations Unies et à l'Organisation des Etats américains qui coopèrent avec les gouvernements d'Amérique centrale pour atteindre cet équilibre au niveau le plus bas possible des armements et des forces armées.

Les Douze s'accordent à penser que des efforts particuliers doivent être faits pour encourager la réinsertion rapide et complète de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées dans leurs communautés respectives. A cette fin, les Douze réaffirment leur volonté d'appuyer la mise en oeuvre du Plan d'action concerté pour les réfugiés d'Amérique centrale, les rapatriés et les personnes déplacées. Ils reconnaissent l'importance du Plan de santé prioritaire pour l'Amérique centrale et Panama et coopéreront avec l'Amérique centrale pour favoriser la mise en oeuvre de la seconde phase de ce plan, sur lequel l'accord s'est fait à Madrid, au mois de mai 1991. Ils ont également l'intention de financer un programme important dans la région - un programme visant à améliorer les chances de survie des mères et des enfants.

Alors que la menace de guerre civile s'éloigne et que l'Amérique centrale s'engage dans une nouvelle phase de réconciliation nationale et de stabilité régionale, la communauté internationale ne devrait pas rester indifférente aux formidables défis de reconstruction économique et sociale auxquels elle est confrontée.

Au niveau national en Amérique centrale, des choix difficiles devront être faits lorsque des politiques d'ajustement économique et de stabilisation seront adoptées. La Communauté réaffirme son désir de contribuer, dans le cadre des instruments dont elle dispose, à la mise en oeuvre de programmes visant à alléger les effets sociaux des ajustements auxquels les pays d'Amérique centrale font face.

Alors qu'il faut trouver des solutions aux problèmes particuliers découlant du service de la dette extérieure de la région, l'accès à de nouveaux capitaux d'investissement demeure indispensable à la réalisation de la croissance économique. A cet égard, les Douze notent que l'aide apportée à

M. van Schaik (Pays-Bas)

la région par la Communauté et ses Etats membres s'est accrue considérablement pendant les dernières années.

Au niveau régional, l'amélioration du climat politique ouvre progressivement des possibilités réalistes de coopération économique et financière. La Communauté et ses Etats membres approuvent les gouvernements d'Amérique centrale qui se sont engagés à créer une communauté économique dans l'isthme centraméricain. Les Douze se félicitent de la mise en œuvre de nombreux projets de coopération et d'intégration régionales, qui bénéficient de l'aide financière et technique de la Communauté. La Communauté appuie aussi pleinement les buts et les objectifs du Plan spécial de coopération économique en Amérique centrale, qu'elle considère comme particulièrement important pour le développement économique et social de la région.

Les Douze appuient résolument les objectifs énoncés dans la Déclaration intitulée "Vers un nouvel ordre écologique international", qui a été faite en décembre 1990 par le Président du Costa Rica. Nous sommes prêts à coopérer avec les pays d'Amérique centrale et à participer à leurs efforts pour lutter contre un mauvais usage de l'environnement et pour rétablir et maintenir l'équilibre écologique naturel.

Les Douze considèrent la lutte contre le fléau international que représente le trafic illicite des stupéfiants comme une priorité et réaffirment leur volonté d'appuyer des projets de coopération visant à atténuer les problèmes de la drogue en Amérique centrale.

La vaste gamme d'initiatives prises l'année dernière pour renforcer la coopération entre les pays d'Amérique centrale et les autres pays et régions augure bien de la reconstruction économique et sociale de la région. L'action commune du Groupe des Trois, les Accords de Tuxtla Gutierrez et les nouveaux liens établis entre les pays d'Amérique centrale et le Groupe de Rio des pays démocratiques en Amérique latine favoriseront la création de nouveaux liens avec les voisins latino-américains de la région.

La Communauté et ses Etats membres sont prêts à contribuer à la mise en œuvre de mesures visant à encourager le dialogue et l'aide et à assurer le développement économique et social dans les démocraties centraméricaines. A cet égard, les Douze réaffirment leur attachement au processus de San José en tant que principal véhicule de coopération avec les pays centraméricains. En

M. van Schaik (Pays-Bas)

outre, les Douze sont disposés à coopérer avec l'Alliance pour la démocratie et le développement en Amérique centrale qui vient d'être créée.

La Communauté et ses Etats membres reconnaissent pleinement l'importance que revêt pour eux le renforcement de la coopération économique avec les pays centraméricains. Ils sont convaincus que la mise en place du marché unique européen en 1992 et les efforts croissants que font les pays d'Amérique centrale pour réaliser la coopération économique régionale et l'intégration, aideront les deux régions à élargir et à diversifier leurs relations économiques comme elles le souhaitent toutes les deux.

Les liens qui existent entre les Douze et les pays centraméricains demeurent solides. Ils sont profondément enracinés dans l'histoire et la culture et sont fondés sur le désir partagé de démocratie et de pluralisme politique, sur la promotion du développement économique et de la justice sociale, et sur le respect des droits de l'homme.

Grâce au dialogue politique et économique engagé avec les pays centraméricains depuis 1984, la Communauté européenne et ses Etats membres se sont efforcés de promouvoir et de renforcer le processus de négociation dans toute la région. A une époque où le besoin d'un engagement renouvelé et d'une aide soutenue est plus évident que jamais, la Communauté et ses Etats membres réaffirment leur intention de continuer à intensifier et à approfondir ce dialogue afin de consolider les progrès qui ont été faits et de mener à bonne fin le processus de paix.

M. SIDOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : Les tendances positives qui se manifestent dans les relations internationales - tendances fondées sur la reconnaissance universelle des principes démocratiques et des droits de l'homme et sur l'équilibre des intérêts mondiaux, régionaux et nationaux - ont touché toutes les régions du monde, sans exception. L'Amérique centrale a été également entraînée dans ces processus, et jusqu'à récemment elle était considérée comme un foyer de conflits violents et complexes.

Pendant de nombreuses années, la communauté internationale a suivi avec inquiétude l'affrontement armé prolongé en Amérique centrale, qui a fait de nombreuses victimes, a été la cause de destructions importantes et de désastres pour les peuples de la région et a eu un effet déstabilisant sur la

M. Sidorov (URSS)

sécurité régionale et internationale. Des efforts véritablement gigantesques ont été nécessaires pour engager un processus de règlement. Ce processus est le résultat de l'approche mûre et responsable adoptée par les Etats centraméricains eux-mêmes, avec l'appui des Etats extérieurs à la région et de la communauté internationale tout entière. Le mérite, sans aucun doute, en revient à l'Organisation des Nations Unies, dont le potentiel d'instauration de la paix est utilisé efficacement en Amérique centrale. L'Organisation des Etats américains (OAS) a également contribué dans une large mesure à l'aboutissement d'un règlement pacifique dans la région.

M. Sidorov (URSS)

Les efforts de médiation du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et de son Représentant spécial, M. de Soto, en vue de rapprocher les parties au conflit et de créer les conditions propices à la paix dans la région méritent également être soulignés. Nous prenons aussi note avec satisfaction du rôle positif joué dans le processus de paix par les Amis du Secrétaire général - le Venezuela, la Colombie, le Mexique et l'Espagne. L'activité du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale et de la Mission d'observateurs des Nations Unies en El Salvador ont également été un facteur stabilisant.

Nous ne pouvons manquer de signaler l'importance de la coopération entre l'URSS et les Etats-Unis. En réalité, sans changement radical dans les relations entre nos deux pays, les changements qualitatifs profonds intervenus dans le monde, qui permettent d'espérer l'avènement d'une nouvelle période pacifique de l'histoire mondiale, n'auraient pas eu lieu. Les progrès réalisés en Amérique centrale n'auraient guère été possibles en dehors de ce contexte. La coopération entre l'URSS et les Etats-Unis en Amérique centrale et dans les régions voisines renforce la stabilité en Amérique centrale. L'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sont d'accord pour estimer qu'il convient de prendre de nouvelles mesures conjointes en vue de promouvoir l'ensemble des Accords d'Esquipulas, y compris la démocratisation, l'arrêt des hostilités, le règlement des conflits existants, la réconciliation nationale, le développement économique et le désarmement régional.

Grâce aux efforts faits cette année par les parties salvadoriennes au conflit, en vue de mettre fin à l'affrontement armé, il a été possible d'adopter un certain nombre de décisions importantes, qui offrent désormais une possibilité réelle de voir se conclure dans un avenir proche des accords sur la cessation du conflit prolongé en El Salvador.

L'Union soviétique se félicite des accords conclus en septembre dernier à New York entre les représentants du Gouvernement d'El Salvador et la direction du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN), qui ont posé les bases de la réinsertion, sans discrimination, des combattants du FMLN dans la vie politique nationale de cet Etat d'Amérique centrale. Ces accords ont permis au processus de négociation de sortir de l'impasse et ont donné la possibilité au Gouvernement et aux insurgés de faire les efforts nécessaires

M. Sidorov (URSS)

en vue de régler rapidement les questions liées au cessez-le-feu et de surmonter les divergences qui existent encore sur d'autres questions en attente d'un règlement pacifique.

Les mesures prises récemment par les deux parties pour mettre fin aux opérations militaires offensives ont également une grande importance, car elles contribuent à créer des conditions favorables au succès de la rencontre entre les représentants du Gouvernement et du FMLN, qui a lieu au Mexique en ce moment même.

Comme le fait observer la déclaration commune URSS-Etats-Unis concernant El Salvador, en date du 2 décembre 1991, il faut que les deux parties respectent les engagements qu'elles ont pris de conserver une attitude constructive, de faire tous les efforts possibles en vue d'un règlement rapide des questions encore en suspens, de parvenir à un accord sur un cessez-le-feu sous contrôle international, et de commencer à appliquer les mesures nécessaires en vue de la réconciliation nationale. Dans les efforts visant à parvenir à ces objectifs, le peuple salvadorien, comme dans le passé, peut compter sur l'aide et le soutien complets de l'Union soviétique.

Ce sont là des perspectives encourageantes en ce qui concerne un règlement politique au Guatemala. Nous suivons de près l'évolution du processus de réconciliation nationale dans ce pays, et nous sommes heureux que les deux parties au conflit aient décidé de se rapprocher et de chercher une solution mutuellement acceptable. L'Union soviétique se félicite des négociations en cours entre le Gouvernement et les rebelles au Guatemala, et souhaite que la communauté internationale contribue encore davantage à leur heureuse progression.

De l'avis de la délégation soviétique, les objectifs d'un règlement politique de la situation en Amérique centrale sont entièrement couverts par le projet de résolution publié sous la cote A/46/L.30, qui exprime son appui aux initiatives de paix des Etats de la région et aux efforts du Secrétaire général. Nous attachons une importance particulière à la décision des présidents des Etats d'Amérique centrale de déclarer l'Amérique centrale zone de paix, de liberté démocratique et de développement, et nous estimons que l'Assemblée générale doit lui apporter le soutien de son autorité afin de donner un élan supplémentaire aux efforts régionaux.

M. Sidorov (URSS)

Nous pensons que le projet de résolution tient dûment compte des tendances positives qui existent en Amérique centrale et que son adoption par consensus facilitera le règlement définitif des problèmes actuels par des moyens pacifiques à la table des négociations.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Mon gouvernement appuie pleinement le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie concernant la situation en Amérique centrale, et nous avons le plaisir de parrainer ce texte; nous réitérons notre ferme appui aux Accords d'Esquipulas II en tant que cadre d'un processus de paix intégré et global visant à apporter à toute l'Amérique centrale la démocratie, la sécurité et le développement.

Mon gouvernement félicite le Secrétaire général et son Représentant spécial de la contribution importante qu'ils ont apportée au processus de paix, et notamment de leur participation aux efforts qui ont conduit à la signature, le 25 septembre 1991, des Accords de New York entre le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional. Ces accords représentent un progrès important dans le processus de négociation qui, nous l'espérons tous, mettra fin au conflit en El Salvador. La participation personnelle du Secrétaire général a été un élément essentiel de l'heureuse issue des négociations de New York et nous sommes convaincus que le Secrétaire général a un rôle indispensable à jouer pour que les négociations soient rapidement couronnées de succès.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux Gouvernements colombien, mexicain, espagnol et vénézuélien, le groupe des Amis du Secrétaire général, dont l'intérêt et la prise de position ont été un élément essentiel dans les progrès accomplis.

Mon gouvernement félicite également le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional de la souplesse et du sérieux dont ils ont fait preuve au cours des négociations qui ont eu lieu à New York en septembre et au Mexique en octobre. Nous félicitons tout particulièrement le Président Cristiani de l'autorité et de la vision qu'il apporte à ce processus. Sa stature d'homme d'Etat, son intelligence et son prestige en tant que représentant dûment élu du peuple salvadorien sont des éléments essentiels au succès du processus.

M. Watson (Etats-Unis)

Le processus de paix en El Salvador, quoique avancé, n'est pas encore achevé. Les représentants des deux parties au conflit se réunissent en ce moment même au Mexique. Nous prions instamment les parties de continuer à négocier dans le même esprit qui a permis de faire une avancée importante à New York. Les deux parties doivent négocier d'urgence et avec souplesse. Il est important qu'un cessez-le-feu sous supervision internationale soit déclaré dès que possible afin d'éviter des morts inutiles. Nous espérons que ce cessez-le-feu et qu'un règlement général pourront faire l'objet d'un accord avant la fin de l'année.

Entre-temps, tragiquement, la violence continue en El Salvador. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'affrontement armé entre les militaires et le FMLN, en dépit de la trêve proclamée. Les deux parties devraient faire preuve de retenue afin d'éviter une nouvelle escalade de la violence, qui ne pourrait que nuire au processus de négociation. Nous dénonçons vigoureusement les saisies importantes de terrains et les attaques contre les exploitations de café, commises par le FMLN; ces pratiques ne contribuent en rien à rapprocher le peuple salvadorien de la paix ni à réinsérer les combattants du FMLN dans la vie civile. C'est à cette réinsertion dans la société civile que les guérilleros salvadoriens devraient désormais s'employer.

M. Watson (Etats-Unis)

A ce sujet, nous observons que les Etats-Unis prennent au sérieux la sécurité et les préoccupations économiques des anciens combattants après un accord de paix. Nous appuierons des mesures fermes pour protéger la sécurité de tous les Salvadoriens et assurer un accès sûr et libre au processus politique pour tous les groupes et individus, quelles que soient leurs opinions politiques ou leur idéologie. Les Etats-Unis croient également qu'un règlement du conflit en El Salvador permettrait que des ressources actuellement affectées à des fins militaires soient réorientées à des fins économiques pour venir en aide à la réconciliation et à la reconstruction nationales, y compris à la démobilisation des anciens combattants et à leur réintégration dans la vie civile.

Mon gouvernement est disposé à soutenir pleinement le respect de tout accord intervenu entre les parties avant un cessez-le-feu, soit à titre de membre du Conseil de sécurité ou à tout autre titre à la demande du Secrétaire général.

Cependant, seul le peuple d'El Salvador peut négocier la fin du conflit. Seul le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN peuvent créer la confiance et la réconciliation nationale par des négociations directes. Les Etats-Unis reconnaissent et appuient le gouvernement démocratiquement élu du Président Alfredo Cristiani en tant que Gouvernement légitime d'El Salvador, et nous sommes convaincus que son gouvernement continuera de recourir à une approche souple et constructive à l'égard du processus de négociations en cours.

Alors que la trêve actuelle a entraîné une baisse de la violence, toutes les parties doivent avoir pour objectif de mettre définitivement fin aux combats dès que possible grâce à un cessez-le-feu sous surveillance internationale. L'époque où la violence était un moyen acceptable d'expression politique en El Salvador doit prendre fin.

Mon gouvernement soutient le processus de paix en Amérique centrale sous toutes ses formes et appuie la démocratisation régionale, le désarmement et le développement. Une solution négociée au conflit en El Salvador peut réellement renforcer les processus régionaux, y compris le désarmement régional.

Les Etats-Unis appuient également le processus de réconciliation nationale en cours au Guatemala, et nous demandons instamment aux parties à ce

M. Watson (Etats-Unis)

dialogue de redoubler d'efforts pour aboutir à un règlement pacifique du conflit dans ce pays.

En ce qui concerne la situation au Nicaragua, nous appuyons le gouvernement démocratiquement élu de la Présidente Chamorro et sa politique de réconciliation nationale, et nous demandons instamment à tous les partis dans ce pays de coopérer avec Mme Chamorro pour atteindre pleinement l'objectif de réconciliation nationale.

Nous prenons note, dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, de l'appel lancé en faveur d'un appui technique, économique et financier à l'Amérique centrale. Les Etats-Unis ont fourni et continueront de fournir ce genre d'appui.

A ce sujet, nous remarquons le rôle que joue fort opportunément l'Association pour la démocratie et le développement en Amérique centrale, en un moment historique où les gouvernements et les peuples de la région cherchent à consolider les perspectives de paix, à ancrer plus profondément la démocratie et à favoriser un développement économique plus vigoureux et plus équitable. L'Association est une instance multilatérale qui, sans faire double emploi ni se substituer à d'autres instances ou initiatives, concentre une attention constructive sur les problèmes d'Amérique centrale et stimule l'appui à la démocratie et au développement dans la région. Elle associe des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les républiques d'Amérique centrale, y compris le Panama, le Groupe latino-américain des Trois et diverses organisations internationales.

Au cours de l'année dernière, des progrès constants ont été accomplis pour que ce projet d'association devienne réalité. Le Comité de coordination, qui a été créé à San José, a constitué des groupes d'experts volontaires dans les deux grands domaines d'intérêt : l'appui au développement économique et le soutien au développement démocratique. Ces groupes ont achevé leurs travaux et ont rendu compte au Comité de coordination et aux gouvernements d'Amérique centrale. Nous attendons maintenant avec impatience la prochaine réunion plénière que le Gouvernement canadien accueillera en janvier 1992 à Ottawa. Nous prévoyons que la Conférence d'Ottawa s'inspirera des recommandations des gouvernements d'Amérique centrale et conviendra d'un plan de travail sur les questions prioritaires qui guidera les travaux de l'Association l'année prochaine.

M. Watson (Etats-Unis)

Mon gouvernement demeure disposé à maintenir son plein appui au Secrétaire général et aux Nations Unies dans les tâches difficiles qui les attendent pour faire en sorte que l'Amérique centrale tienne ses promesses en tant que région de paix, de démocratie et de développement.*

M. YAÑES-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Je souscris pleinement, en toute logique, à l'intervention faite par le Représentant permanent des Pays-Bas, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Je souhaite ajouter quelques brèves observations qui porteront essentiellement sur le projet de résolution A/46/L.30, que l'Espagne a l'honneur de parrainer avec les pays d'Amérique centrale et d'autres pays d'Europe et d'Amérique.

D'abord, je désire souligner le caractère novateur de ce projet de résolution qui, contrairement aux résolutions adoptées sur cette question lors des sessions antérieures de l'Assemblée générale, se divise en deux parties distinctes et complémentaires. La première partie, intitulée "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale", renvoie aux efforts déployés par les pays d'Amérique centrale, leurs gouvernements et leurs peuples, avec l'appui précieux du Secrétaire général et le soutien d'autres pays intéressés, pour obtenir l'instauration d'une paix stable et durable dans la région.

Mon pays se félicite de l'évolution positive qu'ont connue au cours des 12 derniers mois les processus de paix en Amérique centrale, sans toutefois méconnaître ni sous-estimer les obstacles et les difficultés qui existent encore. De plus, nous continuerons à fournir, lorsqu'on nous le demandera, la coopération sollicitée par le Secrétaire général, particulièrement en ce qui concerne les négociations visant à mettre fin au conflit armé en El Salvador.

Dans sa deuxième partie, intitulée "Amérique centrale : région de paix, de liberté, de démocratie et de développement", le projet de résolution se fixe comme objectif d'établir un cadre de référence global pour le soutien de la communauté internationale aux efforts faits par l'Amérique centrale pour instaurer le plein respect de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement dans la région. Nous considérons qu'il est important de

* M. Ayala Lasso (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

M. Yañes-Barnuevo (Espagne)

souligner le rôle constructif de ce texte, inspiré par la volonté ferme des Centraméricains eux-mêmes de tourner le dos au passé et d'envisager l'avenir avec espoir et optimisme. Le temps est effectivement venu pour que l'Amérique centrale surmonte définitivement, par le dialogue et la négociation, le climat d'affrontement et les conséquences négatives des conflits dont certains pays de la région ont souffert. L'avenir de l'Amérique centrale passe par la réconciliation et doit s'appuyer sur la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme et le progrès économique et social.

Heureusement, les progrès enregistrés sont déjà nombreux et l'Amérique centrale a beaucoup avancé sur la voie de l'élimination des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il semble donc opportun que le virage positif et extrêmement porteur d'espoirs qui se produit dans la région se reflète dans ce projet de résolution et que l'Assemblée générale montre, de manière tangible, l'intérêt qu'elle porte à l'avenir de l'Amérique centrale en appuyant les efforts méritoires que font les pays centraméricains pour se forger un avenir meilleur. Il faut instaurer la paix, mais il faut aussi que cette paix soit réelle et durable grâce au développement économique et à la participation de tous les citoyens à la vie politique et au bien-être social.

Mon pays, que des liens multiples et indestructibles unissent à l'Amérique centrale, se considère solidaire de ces efforts, s'engage à participer, dans la mesure du possible, aux efforts faits pour aider la région à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés elle-même, et appelle la communauté internationale à se joindre résolument à ces efforts.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais informer l'Assemblée qu'afin de donner au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission le temps d'examiner les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/46/L.30 et Corr.1, la décision sur ce projet de résolution est remise à une date ultérieure, qui sera annoncée en temps opportun.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à informer les membres que le lundi 9 décembre, à la séance de l'après-midi, l'Assemblée examinera non seulement les rapports de la Sixième Commission, mais poursuivra le débat sur les points 109, "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies", et 110, "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies" de l'ordre du jour.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/438)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.29)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant du Liban, qui va présenter le projet de résolution A/46/L.29.

M. MAKKAWI (Liban) (interprétation de l'arabe) : C'est pour moi un grand plaisir que de m'adresser aujourd'hui à cette assemblée à propos du point 34 de l'ordre du jour, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes", au nom du Groupe des Etats arabes, que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, ainsi qu'au nom de ma délégation et des autres Etats membres du Groupe arabe, qui, au cours des précédentes sessions, se sont unanimement portés coauteurs du projet de résolution A/46/L.29.

Je voudrais à cette occasion passer en revue les éléments et points de ce projet de résolution, auquel le Secrétariat de la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies ont porté un grand intérêt, car il a pour objectif de consolider et de développer la coopération entre la Ligue des Etats arabes et les Nations Unies, conformément aux buts et aux principes du Chapitre VIII de la Charte. Son but également est de renforcer efficacement, dans la lettre et dans l'esprit, les perspectives, les mesures et les

M. Makkawi (Liban)

procédures de coordination dans tous les domaines de coopération, notamment dans les domaines économique, social, politique, administratif, et en matière de développement, sur la base des résolutions de notre organisation internationale et des dispositions des résolutions adoptées aux conférences arabes au sommet et aux réunions du Conseil des ministres des affaires étrangères arabes.

Les auteurs du projet de résolution ont cherché, tant dans son préambule que dans son dispositif, à renforcer la coopération existant entre les deux organisations, sur la base du respect des responsabilités fondamentales de l'Organisation des Nations Unies et de ses Etats Membres en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la protection, la défense et le respect des droits de l'homme, l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, la réalisation du désarmement et l'élimination du colonialisme odieux, afin d'assurer le droit des peuples à l'autodétermination. Tout cela découle de l'importance que les Etats arabes attachent à s'acquitter de leurs obligations et des engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils sont devenus Membres des Nations Unies, selon les termes de la Charte et les dispositions du droit international et de la légalité internationale.

Cette approche, visant à renforcer les fondements de la légalité internationale, l'entente et la coopération dans le contexte d'un monde nouveau, dont les horizons, les perspectives et les défis commencent à apparaître, est reflétée dans le respect que nous portons aux résolutions des Nations Unies dans leur ensemble et dans l'engagement des Etats arabes vis-à-vis de ces résolutions, sans aucune sélectivité, et dans leur détermination constante d'en appliquer les dispositions, afin de s'acquitter de la responsabilité collective du maintien de la sécurité collective et de l'entente dans le monde, d'une manière globale, sans discrimination et sans l'application du double critère.

Par exemple, les paragraphes 4, 5 et 6 du dispositif soulignent en partie les efforts déployés par les Etats arabes pour promouvoir le processus de paix et la reconstruction au Liban, pour parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine, noeud du conflit, et pour mettre fin à l'occupation et en éliminer totalement les effets, en vue de garantir le droit des peuples à l'autodétermination.

M. Makkawi (Liban)

Au paragraphe 10 du dispositif, il est demandé de tenir tous les deux ans une réunion générale des représentants des organismes des Nations Unies et des représentants de la Ligue des Etats arabes et les organes arabes spécialisés et d'organiser tous les ans des réunions sectorielles interinstitutions portant sur des questions prioritaires d'une grande importance pour le développement des Etats arabes. Au paragraphe 11 du dispositif, il est pris acte de l'intention de la Ligue des Etats arabes de tenir en 1992 une réunion régionale arabe de haut niveau en faveur de l'enfance et il est demandé aux organisations et institutions du système des Nations Unies de coopérer avec la Ligue des Etats arabes à la réalisation de ce noble objectif, dans l'intérêt des générations futures.

Dans la lettre et dans l'esprit, le projet de résolution souligne tous les aspects de la coopération, de la consultation et de la coordination entre les deux organisations, en vue d'atteindre les nobles idéaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales auxquels aspirent tous les peuples du monde, tout comme ils aspirent à un nouvel ordre mondial fondé sur l'égalité, le droit et la justice, où prévaudront la légalité internationale et l'esprit de coopération qui garanti ont le droit des peuples à la liberté et à l'indépendance, dans des sociétés où chacun pourra vivre dans l'égalité et s'entraider mutuellement, aux niveaux régional, interrégional et international.

Tout en priant instamment l'Assemblée de voter en faveur du projet de résolution A/46/L.29, je voudrais vous informer que la Somalie s'est jointe à ses frères arabes pour parrainer le projet de résolution.

M. Makkawi (Liban)

Je tiens également à signaler qu'il faut inclure les mots "par le Chargé d'affaires par intérim de la Ligue arabe le 5 décembre 1991" après les mots "la déclaration faite", au onzième alinéa du préambule.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Liban.

Conformément à la résolution 477 (V) adoptée le 1er novembre 1950 par l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes.

M. ABDEL AZIZ (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis, au nom de la Ligue des Etats arabes, de féliciter chaleureusement M. Shihabi ainsi que le Royaume d'Arabie saoudite et la nation arabe tout entière, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous y voyons la confirmation de sa stature au sein de la communauté internationale et de la confiance qu'elle a placée en son expérience politique et en sa finesse diplomatique, convaincue qu'il mènera à bien les travaux de la présente session, particulièrement à l'issue de certains événements qui l'ont précédée et compte tenu de l'évolution mondiale actuelle dans divers domaines, autant de facteurs qui rehaussent encore l'importance de la présente session.

Nous sommes certains qu'il n'épargnera aucun effort pour assurer le succès de la présente session et la réalisation de ses objectifs, en créant un climat propice à un dialogue constructif, qui permettra de définir les responsabilités, de maintenir des principes pacifiques qui contribueraient à l'instauration d'une nouvelle communauté internationale déterminée à oeuvrer en vue de dissiper les menaces de destruction qui pèsent sur l'humanité et la civilisation, et d'instituer une ère pacifique de développement, de bien-être et de prospérité.

Nous tenons également à féliciter et à remercier M. Guido de Marco pour les efforts qu'il a déployés et la sagesse dont il a fait preuve lorsqu'il guidait les travaux de l'Assemblée générale au cours de la dernière session.

La Ligue des Etats arabes saisit cette occasion pour s'associer aux rois, aux chefs d'Etat et aux représentants des divers pays dans leur éloge du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a déployé tant d'efforts pour faire appliquer les résolutions des Nations Unies et assurer le respect

M. Abdel Aziz

des principes et des valeurs proclamés dans la Charte de l'Organisation, et pour s'acquitter le mieux possible de son mandat, notamment en ce qui concerne la coopération entre le système des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et de ses organisations connexes ainsi que pour tous ses efforts dans l'intérêt de la paix.

Je saisis cette occasion pour réitérer ce qu'a déjà dit le Secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, M. Muhammad Al-Farra, dans sa déclaration à l'Assemblée générale le 25 novembre 1991, et pour adresser, au nom de M. Abdel-Meguid, Secrétaire général de la Ligue arabe, nos sincères félicitations à l'ensemble du continent africain, à la République arabe d'Egypte et au monde arabe en particulier, à l'occasion de l'élection de M. Boutros Boutros Ghali au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Cette élection unanime a démontré la confiance de la communauté internationale dans les compétences de M. Boutros Boutros Ghali et son habileté à guider l'Organisation internationale dans ses travaux de manière exemplaire, conformément aux buts et principes de sa Charte.

La Ligue des Etats arabes prend aujourd'hui la parole pour vous assurer qu'elle est sincèrement désireuse de poursuivre ses efforts pour établir la coopération sous tous ses aspects et dans tous les domaines, pour réaliser les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies en resserrant les liens de coopération régionale avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Nous croyons, en effet, qu'il faut absolument promouvoir la coopération. C'est là une nécessité qui s'impose plus clairement que jamais si nous voulons instaurer une communauté internationale où prévaudront définitivement la paix et la sécurité. Tel est l'objectif de la communauté internationale tout entière.

Jour après jour, les contributions de la Ligue des Etats arabes se manifestent de plus en plus dans le contexte de sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses diverses institutions spécialisées en vue de mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation et de faire face aux situations qui se développent dans le monde en général et dans la région arabe en particulier. Ces contributions soulignent l'efficacité des travaux de la Ligue et le bien-fondé de ses positions dans le but de consolider et d'appliquer les règles et objectifs des deux organisations et de leurs organes subsidiaires.

M. Abdel Aziz

La Ligue des Etats arabes n'a cessé d'oeuvrer et de faire son possible, mettant à contribution ses différents organes pour trouver les moyens de faire régner la paix au Moyen-Orient et pour créer dans la région un climat qui ne troublerait en rien le climat international. Tel est le devoir des dirigeants du monde car l'individu recherche le progrès pour parvenir à la prospérité et au bien-être. Cet objectif a été décrit et réitéré maintes fois par la Ligue des Etats arabes comme, par exemple, lors des Sommets arabes qui ont eu lieu à Fez au Maroc en 1982, à Amman en 1987 et à Alger en 1988. Ces conférences ont fait clairement ressortir l'engagement arabe à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des directives posées en vue de parvenir, par des moyens pacifiques, à une solution d'ensemble, juste et durable, de la question de Palestine et du conflit du Moyen-Orient, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions des résolutions pertinentes, et ont fait appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne davantage conscience du danger qu'il y aurait à négliger les principes et les résolutions des Nations Unies relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Soucieuse de renforcer sa coopération générale et complète avec le système des Nations Unies dans tous les domaines, la Ligue des Etats arabes poursuit fidèlement ses consultations et maintient soigneusement le dialogue afin de ne ménager aucun moyen d'assurer l'application de toutes les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, qu'elles portent soit sur le désarmement général et complet, le règlement pacifique des différends, l'élimination du racisme et de toute autre forme de discrimination, la décolonisation, le renforcement du droit à l'autodétermination et la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les peuples, ou sur le développement, la protection de l'environnement et l'aide humanitaire.

Les efforts de la Ligue des Etats arabes et de son comité tripartite, pour promouvoir le processus de paix et la reconstruction au Liban, ont sensiblement fait ressortir le souci de la Ligue de coopérer avec le système des Nations Unies et de coordonner leurs efforts communs pour appliquer les décisions de l'Organisation.

M. Abdel Aziz

La Ligue des Etats arabes considère que le principe de coopération est d'une importance cruciale, et nous pensons qu'il doit être privilégié dans le monde arabe et la région du Moyen-Orient. Cela est en harmonie avec la pensée et l'espoir de la communauté internationale que la coopération imprègne les activités des membres des Nations Unies maintenant que les changements concrets intervenus dans les relations internationales augurent bien du développement social, politique et économique.

Pour réaliser cet objectif, la stratégie de développement économique arabe concertée a été adoptée lors du Sommet arabe de 1980, tenu à Amman. La Ligue, toutes ses institutions et toutes ses organisations arabes affiliées ont assumé la responsabilité d'appliquer cette stratégie grâce à une coopération mutuelle, d'une part, et à une coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, d'autre part.

Le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document A/46/438, fait état des diverses étapes de cette coopération dans les domaines politique, économique, social, administratif et autres.

Au nom de la Ligue des Etats arabes et de ses institutions spécialisées, nous devons dire notre reconnaissance aux institutions spécialisées des Nations Unies pour l'assistance technique fournie et nous souhaitons vivement pouvoir tirer parti des connaissances techniques arabes disponibles pour la mise en oeuvre de projets dans le monde arabe. Aussi, nous demandons instamment aux institutions internationales spécialisées de coordonner leurs travaux avec leurs homologues arabes en vue de compléter la mise en oeuvre de projets de développement dans la patrie arabe, et notamment les projets et recommandations élaborés lors des réunions de Tunisie et de Genève, qui se sont tenues respectivement en 1983 et 1988.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous attachons une attention particulière à l'application des recommandations du Sommet mondial pour l'enfance et nous demandons instamment aux Etats Membres d'incorporer ces recommandations dans leurs plans nationaux de développement et dans leur législation relative à la protection de l'enfance. Le document arabe relatif à l'enfance a été adopté à une réunion tenue les 23 et 24 juin 1990 en Tunisie. Ce rapport contient les espoirs et les aspirations des Etats arabes et leur engagement commun de chercher à améliorer le sort de l'enfant et de la

M. Abdel Aziz

femme dans les années 90. Les représentants des pays de la Ligue des Etats arabes sont d'avis que les objectifs visés devraient être réalisés d'ici à l'an 2000.

La Ligue des Etats arabes souhaite dire sa reconnaissance au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour leurs efforts et les mesures adoptées en vue de garantir le succès des travaux de la Réunion des coordonnateurs sectoriels, tenue à Genève les 25 et 26 novembre 1991, concernant les soins et la protection à donner aux enfants du monde arabe. Le Département fournira un rapport utile de cette réunion en tant que document officiel de l'Assemblée générale.

A cet égard, je voudrais faire remarquer que l'Assemblée générale, en adoptant le projet de résolution A/46/L.29, informera ses membres que la Ligue des Etats arabes a l'intention de convoquer en 1992 une réunion régionale arabe de haut niveau sur la protection de l'enfance, en coopération avec l'UNICEF dont nous apprécions les efforts et la coopération fructueuse au service de l'enfance et de la famille. Nous demandons à toutes les organisations et organes des Nations Unies de coopérer et de travailler avec nous pour encourager nos plans et programmes nationaux ainsi que les politiques multilatérales dans l'intérêt des générations futures du monde arabe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant mettre aux voix le projet de résolution A/46/L.29. Je voudrais informer les membres que le Secrétaire général ne prévoit pas que l'application de ce projet de résolution aura des incidences sur le budget-programme.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte,

El Salvador, Estonie, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Néant.

Par 140 voix contre 2, le projet de résolution est adopté
(résolution 46/24).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant d'inviter le premier orateur à expliquer son vote après le vote, je rappelle que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. PADILLA (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je regrette que, comme ces dernières années, les Etats-Unis aient dû voter contre cette résolution. Les Etats-Unis s'efforcent d'appuyer les travaux de la Ligue des Etats arabes et appuient une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes. La Ligue a joué un rôle positif dans la crise du Golfe, et mon gouvernement a coopéré

* Les délégations du Chili, de la Guinée-Bissau, de la Lettonie, du Mozambique et de Samoa ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

M. Padilla (Etats-Unis)

avec les membres de la Ligue à cette fin. Le Haut Comité tripartite de haut niveau de la Ligue des Etats arabes a été utile pour régler le conflit au Liban, et mon gouvernement a coopéré avec des membres de la Ligue à cette fin.

Néanmoins, comme nous l'avons dit les années précédentes, nous ne pouvons pas appuyer une résolution qui comporte des termes et des mentions incompatibles avec les orientations fondamentales du Gouvernement américain, et auxquels nous nous sommes systématiquement opposés.

Au paragraphe 5 de cette résolution, le Secrétaire général est prié d'aider à assurer l'application de résolutions de l'Organisation des Nations Unies auxquelles les Etats-Unis s'opposent. Au neuvième alinéa du préambule de la résolution, il est fait référence, non pas à la coopération entre les Nations Unies et les Etats arabes, mais à la déclaration faite en 1980 par la Conférence arabe au sommet, qui contient des termes et des conclusions qui sont inacceptables non seulement pour les Etats-Unis mais également pour de nombreux autres membres de l'Assemblée. Nous regrettons que les auteurs de la résolution aient décidé d'en faire mention. Nous aurions préféré nous associer au consensus sur cette résolution avec les autres membres de l'Assemblée.

M. FIFE (Norvège) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Suède et Norvège.

Les pays nordiques ont voté pour le projet de résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter, étant entendu que les éléments qui ont des implications politiques, notamment ceux du paragraphe 5 du dispositif, n'ont rien à voir avec la question et ne peuvent préjuger de la position des pays nordiques sur les questions de fond qu'ils mentionnent.

Mme PIATTELLI (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada est en faveur de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales telles que la Ligue des Etats arabes et c'est pourquoi nous avons voté pour ce projet de résolution.

Le rapport du Secrétaire général (A/46/438) signale un certain nombre de domaines où une coopération constructive s'est engagée. Nous souhaitons que cette coopération salubre se poursuive.

Nous voudrions souligner officiellement que certaines des résolutions de l'Assemblée générale mentionnées au paragraphe 5 du dispositif n'ont pas reçu l'appui du Canada.

Enfin, la coopération entre la Ligue des Etats arabes et l'ONU en vue d'un règlement au conflit du Moyen-Orient doit prendre en compte le climat plus positif créé par la Conférence de paix.

M. GUBB (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation appuie la promotion de la coopération entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes. C'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté. Nous maintenons cependant des réserves quant à certains éléments du projet de résolution, notamment le paragraphe 5 du dispositif. Je signale à titre officiel que notre vote ne traduit aucun changement de position sur des questions étrangères à cette résolution.

S'agissant du paragraphe 12 du dispositif, notre délégation estime indispensable de respecter les critères en vigueur à l'ONU en matière d'emploi.

M. JACOB (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution qui vient d'être adopté pour des raisons indiquées à maintes reprises dans nos déclarations précédentes sur cette question. Comme elles ont déjà été officiellement énoncées, nous ne les

M. Jacob (Israël)

répéterons pas ici. Au vu des efforts engagés pour promouvoir la paix entre Israël et ses voisins - tous membres de la Ligue des Etats arabes -, nous pensons que la situation appelle une certaine retenue.

Nous voudrions néanmoins mentionner le paragraphe 5 du dispositif, qui demande d'assurer l'application

"des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient."

(A/46/L.29, par. 5)

Israël a toujours voté contre ces résolutions parce qu'elles n'ont jamais constitué une base authentique pour le règlement négocié et pacifique du conflit israélo-arabe. Israël a toujours prôné que la seule manière de promouvoir la paix dans la région était de négocier directement entre nous-mêmes et nos voisins, sans conditions préalables - principes sur lesquels est en fait fondé le processus de paix actuel.

Nous voudrions demander aux membres de la Ligue des Etats arabes qu'ils aident à promouvoir le processus de paix engagé à Madrid il y a quelques semaines. Israël, quant à lui, est engagé à faire tout son possible pour que ce processus soit mené à une conclusion fructueuse.

Mme BIRD (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie a toujours été un ardent partisan des instruments de coopération régionale et de la coopération entre ces organismes à l'ONU. C'est pourquoi l'Australie a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté.

Nous avons toutefois des difficultés avec le paragraphe 5 du dispositif qui invoque diverses résolutions, dont certaines n'ont pas été appuyées par l'Australie.

S'agissant du paragraphe 12 du dispositif, tout en comprenant le sentiment qu'il exprime, nous considérons que l'ONU devrait continuer à se soucier des problèmes de mérite, de rendement et d'économie en matière d'emploi. Ce principe s'applique à toutes les résolutions dans lesquelles entrent en jeu des considérations de cet ordre.

M. BAS BACKER (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

M. Van Dacker (Pays-Bas)

Tout en ayant voté pour le projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes qui vient d'être adopté, nous voudrions faire quelques observations générales.

Les Douze sont bien conscients des avantages que présente la coopération entre les Nations Unies et les organisations dotées du statut d'observateur, et ils sont heureux de s'associer aux expressions de soutien et d'encouragement au futur développement de cette coopération dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Toutefois, les Douze préféreraient que les résolutions de cette nature traitent de la question de la coopération en termes qui évitent d'introduire des éléments litigieux.

Notamment concernant le paragraphe 5 du projet de résolution A/46/L.29, les Douze voudraient appeler l'attention sur la nécessité d'éviter de préjuger du rôle du Secrétaire général et sur le fait que les Douze n'ont pas appuyé toutes les résolutions mentionnées dans ce paragraphe.

S'agissant du paragraphe 12 du dispositif, nous voudrions rappeler à nouveau que son contenu ne devrait pas servir de précédent à l'avenir. L'ONU devrait être libre d'utiliser dans ses projets divers les compétences les meilleures et les plus économiques à sa disposition.

L'année dernière, les Douze ont déclaré qu'ils étaient d'accord pour augmenter la fréquence des rencontres entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes, dont la périodicité était passée d'une tous les trois ans à une tous les deux ans, étant entendu que le Secrétariat pourrait assumer toutes les dépenses à partir de ressources existantes. Cette position n'a pas varié.

M. SUMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : La délégation japonaise est bien consciente du parti précieux que l'on peut tirer d'une coopération entre les Nations Unies et différentes organisations dotées du statut d'observateur. Le Japon se réjouit donc de la coopération des Nations Unies avec la Ligue des Etats arabes et l'appuie fermement. Par conséquent, le Japon a voté pour le projet de résolution A/46/L.29. Cela étant, le Japon voudrait néanmoins affirmer officiellement sa position sur le paragraphe 5 du dispositif de la résolution, qui renvoie à certaines résolutions des Nations Unies que le Japon n'a pas appuyées.

Le Japon souhaite également signaler qu'en raison de la situation financière actuelle, il est nécessaire de faire des efforts pour réduire les

M. Sumi (Japon)

coûts de cette coopération entre les Nations Unies et les différentes organisations ayant statut d'observateur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 34 de l'ordre du jour.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le 20 septembre 1991, l'Assemblée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session une question intitulée "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est".

L'Assemblée générale prend note des événements positifs récemment intervenus en Asie du Sud-Est et se réjouit des importantes déclarations présentées par plusieurs chefs de délégation pendant le débat général concernant la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est, et elle lance donc un appel aux pays intéressés, au Secrétaire général des Nations Unies et à la communauté internationale pour les inviter à poursuivre inlassablement leurs efforts en vue de garantir la paix et la sécurité dans la région.

Étant donné que nul n'a demandé la tenue d'un débat sur cette question, l'Assemblée souhaite-t-elle conclure son examen du point 40 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons donc terminé l'examen du point 40 de l'ordre du jour.

POINTS 37 ET 102 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/46/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/46/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/499, A/46/507, A/46/648)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/46/643)
- e) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.31)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/561)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.25)

M. STAVRINOS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Dans un monde où des bouleversements profonds sont intervenus, où l'affrontement a fait place au règlement pacifique et négocié et où les régimes despotiques ont cédé le pas à une démocratisation de plus en plus répandue, le maintien de la politique d'apartheid en Afrique du Sud représente un anachronisme déplorable dont la communauté des droits de l'homme demande aujourd'hui l'éradication totale et immédiate.

La présente session de l'Assemblée générale, caractérisée par une série de changements positifs et favorablement accueillis sur la scène internationale, se doit de promouvoir des mesures d'ordre pratique en vue de démanteler l'apartheid.

Un certain nombre de changements positifs constatés en Afrique du Sud nous ont donné un nouvel espoir et nous permettent de penser qu'un dialogue réellement constructif entre la majorité opprimée et le régime minoritaire sud-africain est proche.

Tout en nous félicitant de certaines réformes importantes prises récemment par le régime sud-africain, nous constatons avec préoccupation qu'un grand nombre de piliers de l'apartheid sont toujours en place, ce qui entrave tout progrès.

Un événement particulièrement marquant a été l'abrogation de certaines structures juridiques de l'apartheid. Cependant, un problème grave a secoué le pays l'année dernière, à savoir le cycle de la violence qui, s'il n'est pas enrayé, ne peut que freiner et compromettre le dialogue politique.

M. Stavrinou (Chypre)

Dans le document intitulé "Deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe", le Secrétaire général déclare que :

"Si les lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées avant le mois de juin comme promis, les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois. Les retards dans l'application des mesures nécessaires, aux termes de la Déclaration, pour créer une atmosphère propice aux négociations, s'agissant notamment des prisonniers politiques et des exilés, l'inefficacité apparente de la riposte aux actes de violence et les révélations de financement secret de certaines organisations ont fait naître des tensions et une crise de confiance dans les structures gouvernementales." (A/45/1052, par. 8)

Il déclare encore :

"Certes, le Gouvernement [sud-africain] a pris plusieurs mesures positives, mais les problèmes qui se posent à la majorité des Sud-Africains sont tels que leur solution exige un vaste programme national de relèvement." (Ibid., par. 10)

Des centaines de prisonniers politiques sont toujours privés de liberté. Les pouvoirs les plus larges sont toujours aux mains des forces de sécurité internes. La législation de l'apartheid a été remplacée par une législation qui permet à la communauté blanche de maintenir le statu quo. La majorité de la population noire d'Afrique du Sud continue de vivre dans un dénuement tel qu'elle n'est même plus en mesure de saisir les occasions offertes par l'abrogation des Land Acts de 1913 et 1936.

Un autre obstacle à l'élimination véritable de l'apartheid existe. En effet, même si l'état d'urgence n'est plus en vigueur, le Ministre sud-africain de l'ordre public est toujours autorisé à déclarer certaines "zones de troubles", ce qui revient à conférer à la police les mêmes pouvoirs débridés que ceux dont elle disposait pendant l'état d'urgence.

La République de Chypre continue de suivre de très près l'évolution de la situation en Afrique du Sud et se félicite de l'accord visant la convocation d'un congrès des partis politiques pour étudier l'avenir de l'Afrique du Sud. Dans ce contexte, nous avons pris note de la réunion préparatoire qui s'est

M. Stavrinou (Chypre)

terminée la semaine dernière et à laquelle ont participé de nombreuses organisations politiques. Cette réunion, espérons-le, tracera la voie à la tenue d'un congrès officiel pour examiner l'avenir de l'Afrique du Sud. Un tel congrès devrait jeter les bases d'une négociation pour l'élaboration d'une nouvelle constitution accordant les pleins droits politiques à la majorité opprimée du pays. Nous espérons que d'autres partis politiques accepteront bientôt de participer également au congrès et manifesteront ainsi leur volonté et celle de toutes les forces politiques du pays d'œuvrer en vue d'une transition pacifique et rapide de l'Afrique du Sud vers une société unie, non raciale et démocratique.

Bien qu'il incombe au premier chef au Gouvernement sud-africain d'aborder les pourparlers en toute bonne foi, les parties intéressées doivent jouer leur rôle et négocier une cessation rapide du régime inhumain, répressif et injuste d'apartheid. La responsabilité de la communauté internationale à l'égard de cet objectif est tout aussi importante, et la position qu'elle adoptera sur la question sera sans conteste déterminante si l'on veut que les parties agissent rapidement. Dans sa déclaration du 2 décembre 1991 à l'Assemblée générale sur la question, l'Ambassadeur Gambari, du Nigéria, a affirmé :

"La communauté internationale ne saurait rester neutre tout au long du processus politique... Dans les négociations en cours en Afrique du Sud, comme dans la plupart des négociations, deux parties sont en jeu. D'un côté, il y a ceux qui soutiennent les principes universels des Nations Unies et sont décidés à ce que les choses changent en Afrique du Sud de manière à garantir à toutes ses populations les mêmes droits et libertés fondamentales, indépendamment de la race, de la couleur, du sexe ou de la croyance; de l'autre ... il y a les autorités sud-africaines, qui doivent leur existence au système politique discrédité fondé sur la répression et la discrimination raciale, dont il se nourrit. Les deux parties aux négociations ne sont ... ni égales ni moralement semblables et ne doivent pas être considérées comme telles."

(A/46/PV.58, p. 7 et 8)

En outre, dans le rapport du Secrétaire général que j'ai évoqué précédemment, il est dit encore :

M. Stavrinou (Chypre)

"Outre qu'ils ont apporté leur concours dans le retour des exilés, les organismes des Nations Unies préparent une réponse concertée aux demandes d'assistance, notamment à celles qui viennent des secteurs défavorisés de la société. Par ailleurs, le Secrétaire général est prêt à aider, lorsque les Sud-Africains eux-mêmes et la communauté internationale le lui demanderont, à faciliter le processus et à apporter une assistance au cours de la période de transition et au-delà." (A/45/1052, par. 15)

Tant que le système de l'apartheid n'aura pas été démantelé, les Nations Unies devront continuer de jouer un rôle actif en Afrique du Sud et faire en sorte que les sanctions sur les produits pétroliers et l'embargo obligatoire sur les armes soient maintenues jusqu'à la mise en place d'un nouveau gouvernement démocratique et jusqu'à l'ajustement des autres mesures restrictives en fonction de l'évolution positive du pays, par exemple un accord sur des arrangements provisoires.

Aujourd'hui, en tant que membres de la communauté internationale, nous devons continuer d'exercer une pression morale et de prendre des mesures politiques adéquates afin que le congrès à venir marque le déclin de la détestable politique d'apartheid et façonne les règles et principes nécessaires à une transformation rapide et pacifique du pays en un Etat vraiment démocratique.

A cet égard, nous sommes très reconnaissants au Comité spécial contre l'apartheid pour le travail positif qu'il a réalisé sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, du Nigéria. Nous nous félicitons également de l'oeuvre accomplie par le Centre contre l'apartheid dirigé par le Secrétaire général adjoint, M. Sotirios Mousouris.

Pour terminer, qu'il me soit permis de citer un extrait de l'allocution du Président de la République de Chypre, M. George Vassiliou, prononcée devant l'Assemblée, le 27 septembre 1991 :

"La République de Chypre se félicite des récents événements en Afrique du Sud, estimant qu'ils vont dans le bon sens, mais continue de penser que ce n'est que lorsque l'Afrique du Sud se sera entièrement transformée en une société démocratique, non raciale et en un pays uni où les droits de l'homme fondamentaux et les libertés seront l'apanage de tous que l'Afrique du Sud jouira vraiment de la paix." (A/46/PV.12, p. 13)

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Il convient de saluer les mesures positives que les autorités sud-africaines ont prises depuis 1990. L'abolition du Separate Amenities Act et la levée de l'état d'urgence ont été d'importants pas en avant. En juin 1991, les autorités sud-africaines ont également aboli les Land Acts de 1913 et 1936 qui avaient cantonné 87 % de la population sur 13 % du territoire. L'abolition du Group Areas Act, qui avait organisé la ségrégation dans les zones résidentielles suivant des critères raciaux depuis 1950, et du Population Registration Act, qui classait tous les Sud-Africains par race, constitue un sérieux progrès vers une Afrique du Sud non raciale.

Néanmoins, la suppression de la politique d'apartheid va plus loin que la simple abolition d'une législation discriminatoire. Elle s'étend à tous les besoins de la société, depuis l'éducation jusqu'à l'emploi et aux loisirs. Par exemple, la note du Secrétaire général contenant le rapport préliminaire du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe pour la Commission des droits de l'homme indique que les droits fondamentaux en matière de liberté des Sud-Africains noirs continuent d'être violés. Les Noirs continuent d'être chassés systématiquement par la force de leurs terres ancestrales. En outre, ma délégation note le passage suivant du rapport du Groupe de travail à propos de l'éducation :

"Malgré les efforts faits pour apporter une aide financière accrue aux écoles noires, le système éducatif reste caractérisé par la ségrégation et les écoles ne sont ouvertes à ceux qui ne sont pas blancs que si la grande majorité des parents de chaque école l'accepte."

La lutte pour les libertés humaines fondamentales exige volonté et sacrifice. Elle doit également être menée dans un esprit de compromis et de compréhension. Le Brunéi Darussalam s'inquiète de la violence constante, et même en augmentation, entre les groupes anti-apartheid rivaux. Il est de l'intérêt de la majorité noire d'Afrique du Sud de maintenir la solidarité pour réaliser le rêve d'un Etat juste et non racial. Le conflit ne profite qu'à ceux qui souhaitent voir se perpétuer l'apartheid. Le Brunéi Darussalam espère ardemment que les parties au conflit pourront régler leurs divergences et s'unir afin de progresser rapidement vers une ère nouvelle en Afrique du Sud. A cette fin, ma délégation se réjouit de la signature d'un accord

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

entre le National Party, qui est au pouvoir, l'African National Congress et l'Inkatha Freedom Party, le 14 septembre dernier, à Johannesburg.

Nous pensons que l'élimination totale de l'apartheid exigera les efforts concertés non seulement des Blancs mais également de la majorité noire d'Afrique du Sud. L'apartheid est un système complexe qui a été créé pour institutionnaliser la discrimination raciale. Son abrogation nécessitera une évaluation systématique du tissu politique, économique et social même après l'élaboration de la nouvelle constitution.

Néanmoins, les propositions du Gouvernement sous contrôle des Blancs ne doivent pas favoriser le maintien à perpétuité des privilèges d'une minorité ou étouffer la véritable aspiration des Noirs, qui sont majoritaires, à voir leurs besoins fondamentaux quotidiens en matière d'emploi, d'alimentation, de logement, d'éducation et de santé satisfaits.

Le Brunéi Darussalam reste résolument opposé à la politique et aux pratiques des autorités racistes sud-africaines et continue d'apporter sa coopération aux autres pays et organisations dans un effort conjoint pour éliminer la discrimination raciale ancienne et institutionnalisée qu'est l'apartheid.

Ma délégation rend un hommage tout particulier au Comité spécial contre l'apartheid qui s'efforce inlassablement de mobiliser l'opinion publique afin de mettre fin à l'apartheid. Nous rendons également hommage aux efforts que fait le Secrétaire général pour que la justice prévale en Afrique du Sud.

M. MUMBENGEWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Le Zimbabwe se réjouit des changements en cours aujourd'hui en Afrique du Sud. Il faut en rendre hommage au peuple sud-africain lui-même du fait de sa détermination et à la communauté internationale pour l'appui qu'elle a apporté afin de créer cette situation nouvelle en Afrique du Sud. Les pressions intérieures, ainsi que l'adoption à l'unanimité de la Déclaration de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, ont forcé le régime sud-africain à céder aux exigences de la communauté internationale et des forces anti-apartheid. Aujourd'hui, nous pouvons tous voir les résultats de ces pressions. L'abolition à ce jour des principales lois d'apartheid et la mise en marche du processus de négociation sont incontestablement une réponse directe à ces pressions.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis et rendons hommage à celui-ci et à son personnel pour les efforts qu'ils ont faits pour élaborer un rapport aussi complet. Bien que nous reconnaissons l'existence d'un nouveau climat en Afrique du Sud et toutes les mesures qui ont été prises jusqu'à présent, une analyse approfondie de ce rapport et de celui du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, dont nous félicitons le Comité spécial et le Centre, montre qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est évident que l'on n'a pas encore répondu à toutes les conditions établies dans la Déclaration de 1989, et cela reste un motif de préoccupation.

Nous reconnaissons que beaucoup de choses se sont passées en Afrique du Sud depuis qu'en septembre est sorti le rapport du Secrétaire général. Nous pensons à l'Accord de paix du 14 septembre, à la Conférence du Patriotic/United Front du mois d'octobre et à la réunion du Comité préparatoire qui vient de s'achever, qui a été un prélude à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, prévue pour les 20 et 21 décembre 1991. Ces événements représentent incontestablement un pas en avant vers une Afrique du Sud libre, unie et démocratique. Nous espérons sincèrement que les mouvements de libération feront tout leur possible pour serrer les rangs à l'approche de cette convention importante. La clef du succès se trouve dans l'unité.

Au fil des ans, la communauté internationale a imposé différents types de pressions au régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud à seule fin de le convaincre d'abolir le système d'apartheid qui a été qualifié universellement de crime contre l'humanité. En conséquence, il y a un très grand risque que la communauté internationale perde de vue cet objectif dans une atmosphère d'euphorie prématurée. Le régime a promis d'entreprendre des négociations en vue de créer une Afrique du Sud démocratique. Mais les promesses ne suffisent pas. Nos actions doivent se fonder sur des résultats concrets.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

La Déclaration de consensus de 1989 stipule clairement que les pressions existantes devraient être maintenues jusqu'à ce que des changements "profonds et irréversibles" [résolution S-16/1, par. 9 d)] se soient produits. Il est évident que, tant que le régime minoritaire blanc pourra encore renverser légalement le processus de changement vers une Afrique du Sud démocratique non raciale ou y opposer son veto, la situation dans le pays ne pourra pas être qualifiée d'"irréversible".

Fourtant, depuis l'adoption de la Déclaration de consensus de 1989, il est apparu clairement que le caractère irréversible ne peut pas être considéré comme un phénomène statique parce qu'il s'agit d'un processus dynamique. C'est avec cette idée à l'esprit que les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Harare, au Zimbabwe, du 16 au 22 octobre 1991, ont publié un communiqué dans lequel ils établissent un lien entre la levée des sanctions et certains changements politiques concrets à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Les chefs de gouvernement du Commonwealth ont estimé que les progrès réalisés jusqu'à présent pour surmonter les obstacles aux négociations et la nécessité de fournir un appui extérieur et des encouragements aux forces anti-apartheid et démocratiques en Afrique du Sud justifiaient la levée immédiate de ce qu'ils appellent les sanctions "de population à population", qui jusqu'à présent avaient limité la liberté des rapports entre les populations d'Afrique du Sud et les populations du reste du monde. Ils ont aussi déclaré que les sanctions économiques et financières devraient être maintenues jusqu'à la conclusion d'un accord sur des mécanismes de transition appropriés et sur le texte d'une nouvelle constitution. L'embargo sur les armes devrait demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratique et pleinement responsable ait été solidement établi en Afrique du Sud.

Il apparaît donc clairement que les chefs de gouvernement du Commonwealth n'ont pas demandé la levée générale des sanctions contre le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud. Ce qu'ils ont demandé c'est que la pression soit maintenue par la communauté internationale jusqu'à ce qu'on ait réalisé des objectifs clairement définis sur la voie menant à une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Il est clair que la communauté internationale devrait continuer à suivre une double politique : premièrement, elle devrait maintenir la pression sur le régime d'Afrique du Sud pour s'assurer qu'il s'engage dans des négociations sérieuses en vue de l'élimination de l'apartheid; deuxièmement, elle devrait aider les mouvements de libération et les autres forces démocratiques à l'intérieur de l'Afrique du Sud jusqu'à ce que les négociations menant à une constitution nouvelle et démocratique soient conclues et qu'un nouveau gouvernement démocratique soit définitivement mis en place. Toute levée prématurée des sanctions et tout relâchement des pressions ne pourraient que nuire au processus délicat et fragile de changement présentement en cours en Afrique du Sud. Le consensus international qui a été réalisé avec tant de difficultés en 1989 doit être maintenu.

Il est vrai que les autorités sud-africaines ont abrogé les principales lois sur l'apartheid. Mais il est tout aussi vrai que l'apartheid en Afrique du Sud n'a pas été éliminé. Nous pouvons que commencer à douter de l'affirmation tant de fois répétée que les statuts qui ont été abrogés étaient les piliers de l'apartheid. Chacun sait que lorsque les piliers d'une structure sont éliminés, la structure en question s'effondre par la force des choses. Or, cela ne s'est pas produit dans le cas de l'apartheid. Il y a donc un soupçon qui nous hante, à savoir que ce qui paraissait être les bases juridiques de l'apartheid n'était en fait que l'échafaudage nécessaire à la construction de tout l'édifice de l'apartheid. Lorsque la structure a été complètement installée, l'échafaudage est devenu superflu et pouvait donc être supprimé sans que cela nuise à la structure même de l'édifice.

Il est clair que l'édifice de l'apartheid doit être démantelé, brique par brique. Nous ne croyons pas que les architectes de l'apartheid puissent démanteler la structure de l'apartheid, car cela ne peut être fait que par un gouvernement pleinement responsable vis-à-vis de l'ensemble de la population sud-africaine. Cela signifie, pour que l'apartheid soit éliminé, que le pouvoir doit être transféré de la minorité blanche à toute la population d'Afrique du Sud. Nous ne croyons pas que ce processus sera facile à réaliser. C'est pourquoi il est essentiel et même capital que la communauté internationale joue le rôle important qui lui incombe et qui consiste à aider les forces démocratiques d'Afrique du Sud de façon à assurer une transition rapide.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

En dernière analyse, il incombe au peuple - en fait à la population tout entière - de l'Afrique du Sud de saisir l'occasion offerte et d'assumer pleinement sa propre destinée. Nul doute qu'ils seront à la hauteur des tâches et des responsabilités qui pèsent si lourdement sur leurs épaules.

M. ERDOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Pendant plus de 40 ans, l'Organisation des Nations Unies a dit clairement ce qu'elle pensait de l'apartheid. La Hongrie, motivée par son ferme engagement envers les initiatives de la communauté internationale contre cette forme odieuse de discrimination raciale, s'est associée au consensus pour rejeter et condamner l'apartheid en Afrique du Sud, une forme de racisme d'Etat institutionnalisé.

Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins de nombreux événements importants tendant au démantèlement de l'apartheid. Ayant toujours été fermement opposée à toutes les formes de discrimination fondée sur la race, sur l'origine ethnique ou nationale, la Hongrie encourage toutes les parties en Afrique du Sud à se joindre aux efforts visant à mettre fin à l'apartheid ainsi qu'à oeuvrer pour une transition pacifique vers une nouvelle Afrique du Sud.

Aujourd'hui, quelques jours seulement après la conclusion fructueuse de la réunion préparatoire de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, la communauté internationale, ainsi que l'Assemblée générale, peuvent évaluer avec fierté ce qui a été accompli pour l'abolition de l'apartheid. Cependant, nous savons tous fort bien qu'il reste encore à parcourir une route longue et difficile. Nous félicitons donc toutes les parties qui ont pris la décision de participer à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, une instance qui ouvrira la voie à des négociations officielles sur une nouvelle constitution. Tout en offrant nos meilleurs voeux aux participants à ces débats, nous partageons leur optimisme bien fondé en ce qui concerne cette fin de parcours.

Il n'y a pas très longtemps, il n'était pas évident que se produiraient des changements aussi importants et aussi rapides. Sur la toile de fond de changements importants qui surviennent dans le monde, l'engagement du Gouvernement sud-africain d'abolir le système d'apartheid et la décision de l'African National Congress (ANC) de suspendre la lutte armée, le début de pourparlers entre le Gouvernement et l'ANC, la libération de M. Nelson Mandela

M. Erdős (Hongrie)

et d'autres prisonniers politiques, la réhabilitation des partis et des mouvements politiques et la levée de l'état d'urgence ont amené le pays au seuil d'une nouvelle ère. Cette année, agissant sur la base d'une législation présentée par le Gouvernement, le Parlement sud-africain a abrogé les principales structures juridiques de l'apartheid qui existaient encore : les Land Acts, le Group Areas Act et le Population Registration Act. Le processus d'élimination de l'apartheid semble avoir atteint le point de non-retour.

M. Erdős (Hongrie)

Mais il reste encore beaucoup à faire avant que chaque Sud-Africain puisse vivre non seulement de jure mais de facto conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous nous associons à l'ensemble de la communauté internationale pour demander avec insistance la libération de tous les prisonniers politiques encore incarcérés. La persistance de la violence est une caractéristique très inquiétante des événements en Afrique du Sud, et elle constitue une menace pour le processus de négociation et les intérêts vitaux de toute la population de ce pays. La Hongrie se félicite de la signature de l'Accord de paix national et exprime l'espoir que cet accord contribuera finalement à mettre un terme aux effusions de sang en Afrique du Sud. Nous notons également avec grande satisfaction l'accord intervenu entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au sujet du rapatriement en Afrique du Sud des réfugiés et des exilés politiques.

Mon gouvernement croit en la nécessité d'un contexte international favorable tant pour l'abrogation pacifique des lois de l'apartheid que pour l'élimination de leurs conséquences désastreuses pour la société. Comme le déclare le Secrétaire général des Nations Unies dans son deuxième rapport intérimaire,

"Si les lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées avant le mois de juin comme promis, les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois."

(A/45/1052, chap. II, par. 8)

La coopération qui existe déjà entre le Gouvernement sud-africain et les organes et institutions spécialisées des Nations Unies contribuera sans nulle doute à l'élimination ou à l'atténuation des conséquences du système d'apartheid. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions doivent s'engager pleinement et de façon constructive à faciliter progressivement le processus de réconciliation et de réhabilitation sociale. Un certain nombre d'Etats, y compris quelques pays africains, ont déjà amélioré considérablement leurs relations avec l'Afrique du Sud, convaincus qu'ils sont de pouvoir contribuer plus efficacement, à travers ces liens, notamment par les relations de peuple à peuple, à l'édification d'une Afrique du Sud nouvelle. La réintégration de l'Afrique du Sud dans le Comité

M. Erdős (Hongrie)

olympique international et sa participation aux Jeux olympiques de 1992, sont une illustration de ces événements importants. L'adhésion de la République d'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que la conclusion et la ratification subséquentes d'un accord connexe sur les garanties sont des atouts également importants pour la paix et la stabilité régionales.

Si nous voulons atteindre notre objectif commun, à savoir l'édification d'une Afrique du Sud débarrassée à tout jamais des vestiges d'un système profondément injuste, il faut, selon nous, rester fermes en ce qui concerne nos principes et encourager et appuyer leur mise en oeuvre. L'Assemblée générale doit maintenant refléter les événements positifs intervenus dans ce pays et encourager tous les Sud-Africains à croire en leur avenir et à vouloir construire une société nouvelle et saine, fondée sur la liberté et la dignité, et sur des droits égaux pour tous. La Hongrie souhaite, avec ses moyens modestes, encourager toutes les mesures visant au démantèlement complet et non violent de l'apartheid et à la création d'une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale.

M. MOTOMURA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Dans les deux années qui ont suivi l'adoption de sa Déclaration contre l'apartheid, cette organisation mondiale a continué à jouer un rôle capital dans les efforts visant à l'abolition, une fois pour toutes, de ce système de discrimination raciale. En fait, le Gouvernement et le peuple japonais rendent un hommage appuyé à l'Organisation des Nations Unies, en reconnaissant que les changements profonds que l'on constate actuellement en Afrique du Sud sont dus dans une grande mesure au rôle de leader qu'elle assume. Le Japon apprécie également hautement les efforts déployés par le Président de l'African National Congress (ANC), M. Mandela, par le Président De Klerk, et par d'autres parties intéressées, en vue de vaincre le racisme, la discrimination et l'hostilité raciales en Afrique du Sud.

Comme l'a indiqué hier M. Mandela dans sa déclaration, le Gouvernement sud-africain, l'ANC, le parti de la liberté Inkatha et d'autres groupes politiques importants ont récemment décidé de tenir à la fin de ce mois une Convention pour une Afrique du Sud démocratique afin de discuter d'une nouvelle constitution. Le Gouvernement japonais salue cette décision qui

M. Motomura (Japon)

représente un pas en avant important dans le processus de réforme en Afrique du Sud et espère sincèrement que toutes les parties concernées travailleront en bonne intelligence pour que les négociations sur la Constitution avancent de façon régulière et qu'une Afrique du Sud libre et démocratique voit le jour dès que possible.

Les changements survenus en Afrique du Sud ont ouvert la voie à une future coopération régionale étendue, et il existe maintenant des perspectives encourageantes de paix et de prospérité dans toute l'Afrique australe. Il revient à la communauté internationale de soutenir les changements positifs qui se déroulent actuellement en Afrique du Sud et d'encourager le processus de réforme conduisant à l'instauration d'une Afrique du Sud non raciale libre et démocratique.

L'amélioration des conditions de vie de tous les habitants de l'Afrique du Sud continue d'être une question hautement prioritaire. Mais les problèmes sociaux et économiques de ce pays ne peuvent être résolus que si sa croissance économique est relancée. A cet effet, le Japon estime indispensable qu'intervienne entre toutes les parties en Afrique du Sud un consensus relatif à la formulation de politiques économiques appropriées pour encourager l'aide et les investissements internationaux.

Alors que nous assistons aux progrès généralement encourageants qui continuent d'intervenir dans l'ensemble de l'Afrique du Sud, il n'en est que plus regrettable de voir se produire des violences sporadiques dans diverses parties du pays. Il ne faut pas que ces incidents puissent mettre en péril les progrès réalisés jusqu'ici, et je lance un appel à toutes les parties en leur demandant de travailler ensemble à promouvoir le processus de réforme de manière pacifique et ordonnée. En même temps, je demande avec insistance que toutes les parties fassent des efforts pour permettre le rapatriement rapide des réfugiés et des exilés sud-africains. Pour appuyer ces efforts, le Japon a versé 3,2 millions de dollars au programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a pour but d'assurer le rapatriement des réfugiés et des exilés sud-africains.

En prévision du jour où l'Afrique du Sud sera finalement libérée du joug de l'apartheid et où les membres de la population noire pourront assumer la responsabilité de la direction politique et économique de leur pays, le Japon

M. Motomura (Japon)

apporte son soutien au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, ainsi qu'aux activités des autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. En outre, mon pays a invité cette année des Sud-Africains noirs à participer à des programmes de formation technique de l'Agence japonaise de coopération internationale.

La situation dans la République d'Afrique du Sud a des répercussions importantes sur la paix et la prospérité de toute la région et au-delà. Le Japon en appelle donc à toutes les parties pour qu'elles réaffirment leur attachement au processus de réforme pacifique et qu'elles redoublent d'efforts en vue d'établir, dans un proche avenir, un ordre nouveau, non racial et démocratique.

M. LUNGU (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à mon frère et collègue, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid, pour sa direction dynamique et dévouée de ce comité important. Nous sommes en effet reconnaissants au Comité spécial pour son rapport annuel à l'Assemblée générale sur la situation en Afrique du Sud. Ce rapport met une somme d'informations utiles à la disposition de toute la communauté internationale.

De même, je voudrais rendre un hommage tout particulier à M. Javier Pérez de Cuéllar, notre Secrétaire général, pour son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Ce rapport a aidé ma délégation à évaluer l'étendue des progrès accomplis jusqu'à présent sur la voie de la réalisation des aspirations du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

Il est important que l'Assemblée générale soit réunie à ce moment propice de l'histoire de l'Afrique du Sud pour évaluer l'évolution en cours vers le changement dans ce pays malheureux.

Depuis longtemps, le peuple sud-africain ne cesse de répéter que l'apartheid est la source des tensions et des conflits dans ce pays. En effet, l'apartheid a ses racines dans le racisme et la discrimination raciale, éléments essentiels de la haine et de la violence raciales. La violence perpétrée par les régimes d'apartheid successifs a, au cours des années, causé des ravages au sein de la majorité noire, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants sans défense, et, de ce fait, des milliers de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins. Ainsi, l'apartheid a non seulement causé de graves problèmes en Afrique du Sud, mais il est aussi à l'origine de l'instabilité régionale en Afrique australe.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1989, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, de nombreux événements sont survenus en Afrique du Sud. Ces événements sont reflétés dans les rapports intérimaires du Secrétaire général. Ils comprennent la libération de prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, la levée de l'interdiction de partis politiques, l'abrogation des principaux piliers juridiques de l'apartheid, et la modification de

M. Lungu (Zambie)

certaines parties de l'Internal Security Act. Cependant, malgré ces mesures, comme cela a déjà été dit à cette assemblée par l'illustre chef de l'African National Congress of South Africa, M. Nelson Mandela, et par le Président du Pan Africanist Congress of Azania, M. Clarence Makwetu, beaucoup reste encore à faire pour créer un climat propice à la libre activité politique pouvant mener à l'adoption d'une nouvelle constitution négociée par les représentants authentiques du peuple sud-africain.

La communauté internationale a la responsabilité inéluctable d'assurer l'élimination de l'odieux système d'apartheid. Les pressions qu'elle a exercées à l'encontre de l'Afrique du Sud dans le passé ont fortement contribué à amener le régime à la table des négociations. Ainsi, ma délégation pense que, pour accélérer le processus de changement, la communauté internationale devrait continuer d'exercer des pressions sur le régime tant que des changements profonds et irréversibles n'auront pas eu lieu dans ce pays. Compte tenu de la décision prise à la récente Réunion au sommet du Commonwealth à Harare, ma délégation appuie la levée par étapes des pressions internationales simultanément à une évolution positive dans le pays. Comme le dit le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, une levée au hasard des sanctions est prématurée et va à l'encontre du but recherché, car elle prive la communauté internationale de son influence et de son aptitude à promouvoir le processus de changement.

Une autre forme de pression à l'encontre de l'Afrique du Sud a été l'embargo pétrolier adopté par l'Assemblée générale en 1986. A cet égard, je voudrais féliciter le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Anthony Nyakyi de la République-Unie de Tanzanie, de ses efforts résolus pour suivre les violations de cet embargo et dénoncer les coupables. Bien que l'embargo soit volontaire, l'existence de ce groupe intergouvernemental a, dans une large mesure, aidé à réduire le nombre des violations, car de nombreux contrevenants en puissance ont, de peur d'être dénoncés, limité leurs activités illégales.

Ma délégation a participé aux auditions faisant le point sur l'embargo pétrolier sous les auspices du Groupe intergouvernemental en août dernier. Selon le consensus auquel on est parvenu lors de ces auditions, l'embargo

M. Lungu (Zambie)

pétrolier doit rester en vigueur en attendant que des changements profonds et irréversibles interviennent en Afrique du Sud.

Mon pays a déjà donné une réponse positive à la demande faite par le Groupe intergouvernemental aux gouvernements pour qu'ils songent à accepter sa loi type pour l'application efficace de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne l'embargo obligatoire sur les armes imposé par le Conseil de sécurité en 1977, je voudrais réitérer la position de mon gouvernement en demandant au Conseil de sécurité d'assurer la pleine application et une surveillance efficace de cet embargo.

Il est indéniable qu'une évolution politique réelle se produit en Afrique du Sud en ce moment. A cet égard, nous voudrions exprimer notre appui aux efforts en cours en faveur de la convocation, le 20 décembre 1991, de la Conférence pour une Afrique du Sud démocratique, et dont témoigne la récente réunion préparatoire. Nous tenons à encourager le peuple sud-africain dans son ensemble à appuyer ces efforts louables. A cet égard, nous lançons un appel aux représentants de toutes les forces anti-apartheid pour qu'elles participent pleinement et efficacement à la Conférence. La paix ne peut être établie sans négociations. Toute occasion qui offre le moindre espoir de négociations en vue de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration sur l'apartheid doit être saisie. Les vents du changement ont commencé à souffler en direction de l'Afrique du Sud. Leur mouvement est cependant encore faible et par conséquent insuffisant pour mener à des changements rapides. Ce qu'il faut pour accélérer ce mouvement, c'est une unité d'objectifs de la part de toutes les organisations anti-apartheid dans leur lutte pour l'élimination de l'apartheid.

La paix et le développement sont indivisibles. La prospérité économique ne peut être assurée que dans des conditions garanties par la coexistence pacifique de tous. Il est donc important que les éléments blancs de droite qui se livrent à présent à des actes de violence non provoqués comprennent qu'il y va de leur propre intérêt à long terme de se joindre à l'appel pour l'unité nationale. Ils doivent se joindre à la majorité à la table de conférence s'ils veulent que leurs intérêts soient pris en compte.

M. Lungu (Zambie)

La question concernant le retour de tous les exilés politiques n'est pas encore complètement réglée. Ma délégation estime que le régime sud-africain doit honorer de bonne foi ses obligations découlant des dispositions de la Déclaration sur l'apartheid, en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous espérons que les exilés qui rentrent ne seront pas soumis à des harcèlements en Afrique du Sud. Ils ont besoin de toute l'assistance possible pour pouvoir se réintégrer dans cet environnement hostile. A cette fin, il est impérieux, pour faire suite à l'abrogation des Land Acts, que la redistribution des terres ait lieu sans plus attendre pour permettre aux millions de Sud-Africains noirs dépossédés de force de leurs terres ancestrales par les autorités de l'apartheid de recouvrer ce qui, de par leur naissance, leur appartient de plein droit. Nous estimons que c'est le moins que puisse faire le régime pour remédier au grave problème des personnes sans terres qui, s'il n'est pas réglé de façon juste, demeurera une source de conflits dans l'avenir.

Je tiens à déclarer de façon catégorique que la situation actuelle en Afrique du Sud ne constitue pas la fin de l'apartheid. L'apartheid est toujours en place en Afrique du Sud. Les iniquités qui persistent entre Noirs et Blancs sont aussi alarmantes que déplorables, et elles témoignent des affronts que continue de subir la majorité noire.

M. Lungu (Zambie)

Le processus de transformation de l'Afrique du Sud est entré dans une phase critique. Selon le comportement des principaux acteurs, ce processus peut soit atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration soit dérailler complètement. Nul doute dans ce dernier cas que l'Afrique du Sud et la région tout entière ne plongent dans un conflit sanglant. Il faut donc que les Nations Unies appuient cette chance exceptionnelle de transformation en Afrique du Sud. Suivons tous la situation de près pour veiller à ce que les aspirations du peuple sud-africain se réalisent au plus tôt.

M. DAMANIK (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid fournit à la communauté internationale une base solide pour examiner la situation en Afrique du Sud, tandis que le deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général contient une analyse objective des politiques d'apartheid. Ces deux documents passent en revue les derniers événements survenus dans le pays et la situation qui y règne.

Nous nous félicitons certes des mesures prises par le Gouvernement sud-africain pour abroger certaines lois discriminatoires, mais il est indéniable que l'apartheid sévit toujours et qu'il continue de menacer la majorité de la population sud-africaine. Il est bien évident que la simple abrogation de quelques lois ne réussira pas à atténuer les profondes injustices socio-économiques créées par des décennies de ségrégation. Aussi ces inégalités ne peuvent-elles qu'avoir un impact défavorable sur le processus actuel de négociation entre le régime raciste et les leaders de l'opposition. A ce stade, nous devrions engager le Gouvernement de Pretoria à élaborer un plan détaillé d'indemnisation économique pour réparer les injustices commises par le système d'apartheid.

Ma délégation est profondément attristée par la succession d'événements tragiques qui se sont produits dans divers townships. Malheureusement, l'enchaînement de la violence a conféré une nouvelle dimension à la douleur infligée au peuple, les forces de sécurité se liquant pour déstabiliser le pays. Le Gouvernement sud-africain doit à cet égard être tenu pour responsable des luttes intestines qui ont déjà fait des milliers d'innocentes victimes. Il importe donc que le régime reconnaisse la gravité de la situation et prenne les mesures énergiques nécessaires avant qu'il ne soit trop tard.

M. Damanik (Indonésie)

Nous espérons sincèrement que l'Accord de paix national signé le 14 septembre 1991 par le Gouvernement sud-africain, l'African National Congress (ANC) et l'Inkatha Freedom Party permettra d'éteindre cette flambée de violence et de mettre en place un mécanisme pour garantir l'application des codes de conduite que doivent respecter les organisations politiques et les forces de sécurité.

A l'instar d'autres membres, nous nous sommes félicités des communiqués conjoints et des arrangements de Grootte Schuur et de Pretoria. Comme d'autres mesures, celles-ci visaient à accélérer la libération des prisonniers politiques et à garantir le retour, en toute sécurité, de l'ensemble des exilés politiques. Mais d'après la Commission des droits de l'homme, nombreux sont encore ceux qui languissent dans les geôles de Pretoria sans le moindre recours à la procédure judiciaire. Nous demandons au gouvernement de la minorité de les libérer rapidement et sans condition. La Commission nous a également fourni des informations concernant les personnes détenues entre juin 1990 et juin 1991 en vertu de l'Internal Security Act. L'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et le Congress of South African Trade Unions (COSATU) ont signalé que les procès politiques se poursuivaient par centaines.

Il est donc bien évident qu'il n'y a pas eu progrès sensible et irréversible. Il y a deux ans quand, le 14 décembre 1989, la communauté internationale a adopté l'historique Déclaration des Nations Unies, cinq conditions ont été fixées pour créer un climat propice à l'amorce d'un dialogue entre toutes les parties. Ma délégation sait aussi qu'il y a eu des réunions entre les parties intéressées pour négocier la formation d'un gouvernement intérimaire et d'une assemblée constituante. Dans l'intervalle, certaines mesures ont été prises, mais on sait très bien que tant que l'apartheid n'aura pas été relégué aux manuels d'histoire, la haine et l'intolérance raciales seront une menace constante pour la paix et la sécurité de la région.

Dans ce contexte, l'Indonésie qui depuis la création de ces deux organes est un membre actif du Comité spécial contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud s'est efforcée de

M. Damanik (Indonésie)

contribuer à l'intensification de la campagne internationale pour éliminer le fléau de l'apartheid. Nous estimons à cet égard qu'il est indispensable de maintenir les sanctions complètes et obligatoires. Malheureusement, certains Etats ont jugé bon de lever prématurément les sanctions, sous prétexte de certaines mesures prises par le Gouvernement de Pretoria. Il est significatif que les deux rapports - celui du Comité spécial et celui du Secrétaire général - tout en faisant état de certains signes d'amélioration dans le climat politique en Afrique du Sud, précisent qu'on ne saurait tolérer l'apartheid dans la moindre de ses manifestations. Seule la plus grande vigilance et la plus ferme détermination permettront à la communauté internationale de relever le défi que représente l'élimination de ce fléau. C'est ainsi seulement qu'elle pourra accélérer le processus de changement fondamental et mettre en place un gouvernement démocratique et non racial fondé sur le suffrage universel.

M. VAN DUNEM MBINDA (Angola) (parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : C'est avec un vif plaisir que nous participons une fois encore au débat de l'Assemblée générale sur l'apartheid.

Hier, nous avons eu le privilège d'entendre dans cette salle la voix ferme et décidée de M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, un homme qui en dépit des vicissitudes a toujours personnifié la lutte de son peuple et l'évolution de la situation dans son pays.

Nous espérons que la convention nationale qui doit avoir lieu dans les prochains jours sera fructueuse et qu'elle fera de la démocratie une réalité en Afrique du Sud.

M. Van Dunem Mbinda (Angola)

Comme l'Assemblée le sait, l'Angola est un des Etats de première ligne qui a le plus souffert des terribles conséquences de l'odieux système d'apartheid, dont l'appareil répressif a exercé son action dans notre pays pour essayer, vainement, de barrer la route au processus irréversible qui commençait à se développer dans cette partie du continent. Qu'on nous permette de rappeler aujourd'hui les événements de Cassinga et de Kuito Cuanavale et les nombreux autres crimes qui ont laissé 60 000 personnes infirmes et provoqué des dégâts sans nom dans les infrastructures sociales et économiques, dégâts qui se chiffrent à des milliards de dollars. La résistance du peuple angolais - qui, durant les moments les plus difficiles, a pu compter sur la solidarité internationale, et celle du peuple cubain en particulier - a déjoué tous les desseins du régime de Pretoria, qui tentait d'élargir son influence dans la région et de neutraliser la lutte des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

Comme par le passé, l'Angola continuera de prêter son appui tant que le régime de Pretoria n'aura pas été complètement éliminé et remplacé par un régime démocratique dans lequel tous les Sud-Africains seront égaux. La violence doit cesser. La haine et le ressentiment doivent être relégués au passé. En septembre dernier, l'Accord de paix national a soulevé de solides espoirs de paix et de réconciliation. Le régime devra s'efforcer sérieusement d'adopter des positions qui ne compromettent pas le processus tout entier pendant la période de transition, processus qui doit conduire à un nouvel ordre constitutionnel. Il devra faire preuve de bonne foi dans toutes ses positions pour ne pas compromettre l'avenir économique et politique de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud doit progresser vers un nouvel ordre constitutionnel.

Une fois de plus, l'Angola réaffirme son appui à la lutte légitime menée par le peuple sud-africain pour mettre fin à l'apartheid et instaurer une société juste, dans laquelle tous les Sud-Africains ne feront qu'un seul peuple, sur une base non raciale et démocratique égale pour tous, et où ils jouiront tous - sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance religieuse - des mêmes droits et des mêmes libertés fondamentales.

En ce qui concerne l'avenir de l'Afrique australe, il y a quelques jours, le Président de la République populaire d'Angola, Jose Eduardo dos Santos, a

M. Van Dunem Mbinda (Angola)

défendu l'idée de la création d'un large forum de conciliation où les intérêts de tous les peuples de la région se trouveraient conciliés. Selon le Président angolais, ce forum permettrait de sauvegarder la coexistence, la paix, la stabilité régionale et la transition pacifique de chaque Etat à la démocratie.

L'Angola a l'intention d'accroître sa participation à la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, dont il est membre fondateur, et à la Zone d'échange préférentiel. Cette participation permettra d'établir un lien toujours plus étroit entre les programmes de développement interne et les projets d'intégration économique de l'Afrique australe.

J'aimerais rappeler qu'il y a trois ans environ, un accord a été signé à la suite des réunions tenues entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, en tant que parties, et les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en tant qu'observateurs. Ce document fait maintenant partie des archives de la communauté internationale. L'accord, accepté par toutes les parties grâce à leurs efforts communs, s'est révélé être d'une importance vitale pour la paix et la sécurité de l'Afrique australe en garantissant l'indépendance de la Namibie, sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Angola a ainsi contribué à mettre fin à tout le cycle de violence où nous étions constamment victimes d'actes d'agression, réussissant du même coup à mettre fin à la colonisation de la Namibie. Ce faisant, nous avons contribué de manière amicale à l'instauration d'une nouvelle ère de paix, de sécurité et de stabilité en Afrique du Sud-Ouest. Comme nous l'avons dit alors, l'utilisation de la force, offensive ou défensive, pour venir à bout des problèmes politiques doit céder le pas au dialogue constructif. Toutes les parties en jeu étaient en droit de participer à ce moment historique, qui a marqué le début d'une ère nouvelle en Afrique australe, notre continent.

En dépit des changements intervenus, nous pensons que les sanctions contre l'Afrique du Sud doivent être maintenues. Comme le Président de l'African National Congress, Nelson Mandela, l'a dit hier, la levée des sanctions devrait se faire en fonction des progrès enregistrés dans le processus politique interne, étant donné que les sanctions ont montré qu'elles pouvaient efficacement conduire à des réformes démocratiques.

M. Van Dunem Mbinda (Angola)

Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre particulièrement hommage à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de notre organisation internationale, pour son attachement personnel au règlement des problèmes de l'Afrique australe. Son nom restera à tout jamais lié à l'histoire des peuples de notre région à cause de sa foi et de sa détermination inébranlables, qui ont contribué à la réalisation des Accords de New York et à la création de nouveaux espoirs de paix durable dans la partie australe de notre continent. Nous lui exprimons nos vœux les plus sincères de bien-être et de bonheur.

A M. Boutros Boutros Ghali, digne fils de l'Afrique, nous réitérons le plaisir sincère que nous éprouvons à le voir assumer cette tâche, ô combien difficile mais noble.

M. BASALAMAH (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Le monde est aujourd'hui témoin d'événements positifs successifs, conséquence naturelle des nouvelles relations internationales qui ont commencé à s'instaurer, en particulier après la fin de la guerre froide, et de l'émergence du nouvel ordre mondial qui en est résulté.

Les événements considérables intervenus dans le monde ont créé un climat politique qui s'est révélé propice au règlement de plusieurs conflits régionaux chroniques. Certains de ces conflits ont été résolus, ce qui a permis aux peuples concernés de recouvrer leurs droits après des années de lutte acharnée. Nous nous réjouissons de ce que cette évolution ait commencé à se faire sentir en Afrique australe et ait conduit à des résultats positifs, tels que l'indépendance de la Namibie et l'accession légitime au pouvoir du peuple namibien par l'intermédiaire de ses représentants légitimes.

La délégation de la République du Yémen, qui estime que l'indépendance de la Namibie est une grande victoire pour ceux qui ont soutenu le peuple namibien, une victoire pour le monde entier en somme, espère aujourd'hui que le peuple sud-africain finira par recouvrer ses droits légitimes et accéder à l'indépendance nationale, de façon que la majorité sud-africaine puisse accéder au pouvoir.

M. Basalamah (Yémen)

A cet égard, la communauté internationale perçoit que certains développements positifs sont intervenus en faveur d'un règlement pacifique du problème. Citons, entre autres, l'assouplissement de certaines lois et pratiques racistes et leur remplacement par des mesures dont le but est de faire participer tous les habitants du pays sans distinction de couleur, de race ou de langage, et sans imposer de restriction sur la majorité noire.

Naturellement, le problème subsistera tant que la discrimination raciale pratiquée de manière flagrante contre le peuple sud-africain restera la politique officielle du régime de la minorité blanche raciste, qui l'applique quotidiennement. depuis des années, au mépris des droits de l'homme, et en contradiction totale avec les normes les plus élémentaires et les principes du droit international.

Il ne fait aucun doute que la solidarité internationale a porté ses fruits. Nous en voyons aujourd'hui la preuve dans les négociations directes entre toutes les parties concernées et qui permettent d'espérer la conclusion d'un accord conduisant à des amendements constitutionnels garantissant au peuple de pouvoir vivre libre et souverain sur sa propre terre et dans sa patrie.

Notre délégation attend avec impatience le jour où tous les Sud-Africains jouiront de leurs droits légitimes, gérant côte à côte les affaires de leur pays dans tous les domaines politique, économique et social. Nous espérons qu'ils prendront place parmi nous, de façon à ce qu'ils contribuent avec nous à la réalisation de la stabilité et de la prospérité économiques dans le monde entier. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de souligner une fois de plus que la communauté internationale a reconnu année après année que le racisme est le crime le plus odieux contre l'humanité. La communauté internationale a adopté de nombreuses mesures dans le but d'abolir totalement la politique de l'apartheid, dont en premier l'embargo militaire et économique. Afin de réaliser cet objectif, nous pensons que la communauté internationale a l'obligation de continuer à faire preuve de solidarité avec le peuple sud-africain et à l'aider avec le même enthousiasme qu'au début, jusqu'à ce qu'il puisse atteindre ses objectifs. Tout compromis ou tout marchandage avec le régime raciste, concernant l'assouplissement des mesures visant l'élimination complète de la politique de discrimination raciale, serait

M. Basalamah (Yémen)

considéré comme un recul injustifié et pourrait entraîner des résultats négatifs qui pourraient saper les progrès des années passées.

Ma délégation considère que toute victoire obtenue dans le domaine des droits de l'homme en Afrique du Sud est un grand gain pour l'humanité dans son ensemble, et signifierait la fin de la politique d'apartheid dans ce pays.

Cela va sans dire, il y a un lien organique entre le régime israélien et le régime de la minorité blanche en Afrique du Sud. Les similarités entre eux sont nombreuses. Tous deux poursuivent une politique d'oppression, de terreur et de répression. Israël détient le record des tortures et des assassinats, faisant fi des résolutions qui lui demandent de respecter la légalité internationale et de mettre en application les résolutions adoptées à cet effet. Il foule aux pieds tous les efforts internationaux visant au rétablissement du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination sur son territoire national et demandant le retrait complet d'Israël des territoires arabes occupés, du Golan syrien et du Sud-Liban.

Le Yémen appuie tous les efforts visant à l'instauration d'une paix juste et durable en Afrique du Sud, comme cela a été le cas pour tous les peuples qui ont accédé à la liberté et à l'indépendance.

M. VAZQUEZ (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Une fois encore, l'Assemblée générale des Nations Unies est saisie d'une question que l'écrasante majorité de ses membres souhaiterait voir supprimer de l'ordre du jour. Comme les fois précédentes, la République argentine souhaite réitérer sa condamnation la plus énergique de la politique d'apartheid et sa solidarité avec ses victimes. Cette position ne reflète qu'une simple fidélité aux principes élémentaires qui ont présidé à la fondation de la République argentine.

Cela étant, rien ne nous empêche de reconnaître que notre intervention dans le débat d'aujourd'hui est nettement influencée par les progrès enregistrés dans le processus actuel en vue de mettre fin à l'apartheid en République sud-africaine. Nous comprenons que des mesures diverses et importantes ont été prises dans ce sens.

Nous nous félicitons des mesures prises en juin dernier pour abroger les lois fondamentales qui institutionnalisait l'apartheid. De même, nous considérons comme prometteur l'Accord de paix conclu en septembre dernier à

M. Vazquez (Argentine)

Johannesburg entre les autorités sud-africaines, l'African National Congress (ANC), l'Inkatha Freedom Party et les autres organisations. Cet accord qui prévoit un code de conduite à l'usage des forces de sécurité, un code de conduite à l'usage des partis et des organisations politiques et un comité national de la paix pour superviser l'application de l'Accord est un bon exemple de conciliation et peut être considéré comme le début des négociations menant à une nouvelle constitution.

De même, nous considérons comme encourageants les résultats de la Conférence du Front patriotique uni qui s'est tenue en octobre dernier, où l'ANC, le PAC et les organisations politiques, syndicales et d'autre nature sont parvenus à un accord significatif quant à leur position commune dans le processus constitutionnel. Il faut également mentionner en particulier le Mémoire d'accord signé en septembre dernier, entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au sujet du rapatriement volontaire des réfugiés et exilés et de la réinsertion des rapatriés sud-africains, ce qui a donné lieu à la création d'un bureau de chargé de mission en Afrique du Sud et garanti à l'Organisation un accès libre et sans entrave aux rapatriés en Afrique du Sud.

C'est précisément la reconnaissance de ce processus de transformation politique - qui permettra l'établissement en Afrique du Sud d'un système politique démocratique fondé sur le suffrage universel et l'égalité devant la loi, dans le cadre d'un système souverain et indépendant - qui a conduit le Gouvernement de la République argentine à décider, le 8 août dernier, de rétablir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

Une fois les relations diplomatiques rétablies, mon gouvernement est certain de pouvoir suivre de plus près et d'encourager par une collaboration positive le processus actuel, étant donné que le gouvernement de mon pays est conscient qu'il existe encore des aspects importants non résolus pour consolider le processus de réformes en Afrique du Sud. Dans ce sens, je voudrais souligner notre appui et notre encouragement aux efforts du Gouvernement et du peuple sud-africains pour mener à bien, dès que possible, cette transformation dans un cadre de réconciliation nationale et de coexistence harmonieuse avec les pays voisins.

M. Vazquez (Argentine)

A cet égard, nous espérons que l'abrogation effective des lois sur l'apartheid aura pour conséquence l'élimination des inégalités parmi la population dans des domaines aussi importants que le régime foncier, l'éducation et la santé.

M. Vazquez (Argentine)

Il est également indispensable de libérer tous les prisonniers politiques, et nous estimons que l'application complète des accords conclus à ce sujet, ainsi que la mise en oeuvre du Mémorandum d'accord entre le Gouvernement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) contribueront indubitablement à créer un climat propice aux négociations.

Mon pays est persuadé que la stricte application de l'Accord de paix national parviendra à enrayer la violence qui règne encore dans le pays et mettra un terme aux obstacles qui entravent encore la libre activité politique.

De même, nous sommes partisans de l'ouverture rapide de vastes négociations de fond sur une nouvelle constitution et sur les accords de transition qui jetteront les bases d'une Afrique du Sud démocratique. A cet égard, nous félicitons les parties à la réunion préparatoire du week-end dernier, au cours de laquelle il a été décidé de réunir une convention pour une Afrique du Sud démocratique. Nous formons des vœux pour le succès de cette convention qui sera l'occasion d'entreprendre des négociations formelles sur l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. Nous espérons que l'on saura y régler les désaccords qui existent entre les modèles constitutionnels proposés jusqu'à présent par les différents groupes, et rapprocher les divergences qui existent encore au sujet des mécanismes pour l'élaboration d'une nouvelle constitution et des accords et modalités de transition.

Nous concluons cette intervention en formant le vœu que cette session de l'Assemblée générale sera l'une des dernières à être saisie de cette question et qu'elle pourra continuer de veiller à l'application des principes de la Charte avec la collaboration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciste. A cette fin, nous voudrions réitérer un principe simple et sage, qui forme la base et le support de tout système démocratique : le suffrage universel.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons entendu le dernier orateur de ce débat.

Avant de lever la séance, je rappelle aux membres que les projets de résolution présentés au titre de ce point seront examinés à une date ultérieure qui sera annoncée dans le Journal.

La séance est levée à 18 h 55.